

# La pauvreté au cœur de l'abondance

Rapport sur la pauvreté des enfants  
et des familles en Ontario

Randy Robinson, Ricardo Tranjan et Tania Oliveira





**CCPA**  
CANADIAN CENTRE  
for POLICY ALTERNATIVES  
CENTRE CANADIEN  
de POLITIQUES ALTERNATIVES

**ISBN 978-1-77125-579-0**

Ce rapport est disponible gratuitement à  
[www.policyalternatives.ca](http://www.policyalternatives.ca).

#### **S'IL VOUS PLAÎT FAIRE UN DON...**

**Aidez-nous à continuer d'offrir nos publications gratuites en ligne.**

Avec votre soutien, nous pouvons continuer à produire des recherches de qualité — et assurez-vous qu'elle tombe entre les mains des citoyens, des journalistes, des décideurs et progressistes. Visitez [www.policyalternatives.ca](http://www.policyalternatives.ca) ou appelez le 613-563-1341 pour plus d'informations.

Le CCPA est un organisme de recherche indépendant. Ce rapport a été soumis à un examen par les pairs et répond aux normes de recherche du Centre.

*Les opinions et recommandations formulées dans le présent rapport, ainsi que s'il y avait erreurs, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des éditeurs ou des donateurs de ce rapport.*



**ONTARIO  
CAMPAGNE** **2000**  
**METTONS FIN À LA PAUVRETÉ  
DES ENFANTS ET DES FAMILLES**

#### **À PROPOS DES AUTEURS**

Le rapport *La pauvreté au cœur de l'abondance* a été produit par le bureau d'Ontario du Centre canadien des politiques alternatives, en coopération avec Campagne 2000, une coalition nationale de 120 organisations qui se consacrent à l'élimination de la pauvreté infantile et chez les familles. Randy Robinson est directeur du CCPA Ontario. Ricardo Tranjan est un économiste politique et il est chercheur principal au sein du bureau. Tania Oliviera est économiste adjointe (contractuelle) au sein du bureau.

#### **REMERCIEMENTS**

Les auteurs tiennent à remercier Leila Sarangi et Trish Hennessy pour leur apport réfléchi au présent document.

## **La pauvreté au cœur de l'abondance**

### **5 Résumé**

### **8 La pauvreté des enfants et des familles en Ontario avant la COVID-19**

#### 8 Introduction

9 En Ontario, les enfants et les familles se débattent pour joindre les deux bouts

11 L'Ontario a les moyens de prendre soin de son monde

### **12 La pauvreté infantile en Ontario en 2019**

12 Comment mesure-t-on la pauvreté?

16 Quelle est la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (FRMFR-ApI) pour 2019?

16 En quoi le taux global de pauvreté des enfants et des familles en Ontario a-t-il changé?

19 Décortiquer les tendances de la pauvreté de 2013 à 2019

### **24 Solutions pour réduire la pauvreté**

25 Travail décent et équité dans les milieux de travail

29 Mesures de soutien au revenu

31 Réconciliation

33 Logement locatif

35 Services de garde d'enfants

36 Éducation

37 Éducation supérieure

39 Santé

### **40 Revenu, richesse et inégalité**

### **43 Agir maintenant**

### **45 Notes**



# Résumé

L'ONTARIO EST UNE province riche dans un pays riche et pourtant, la pauvreté infantile demeure un problème social préoccupant dans chacune de nos collectivités.

En 2019, l'année la plus récente pour laquelle nous disposons de données, un enfant sur six dans cette province n'en avait jamais assez quotidiennement. Malgré quelque progrès récemment—le taux de pauvreté infantile étant passé de 23,4 % en 2013 à 17,6 % en 2019—un demi-million d'enfants vivent encore en situation de pauvreté en 2019.

Le nombre de familles pauvres est inférieur au nombre d'enfants pauvres, car certaines familles ont plus d'un enfant. Le nombre de famille en situation de pauvreté en Ontario a diminué de 409 900 (18,1 % de toutes les familles) en 2013 à 323 980 (13,8 %) en 2019. Le repli du taux de pauvreté a été plus important pour les familles biparentales (baisse de 11,6 % à 7,8 %) que pour les familles monoparentales (baisse de 37,7 % à 31,6 %).

À la base, les personnes qui vivent en situation de pauvreté partagent toutes une chose en commun : elles n'ont pas assez d'argent. Une hausse du revenu est le principal ingrédient de la recette pour mettre fin à la pauvreté en Ontario.

Deux sources de revenus ont surtout contribué à faire baisser le taux de pauvreté des enfants et des familles de 2013 à 2019 : la hausse du revenu familial attribuable à l'emploi et l'augmentation des transferts gouvernementaux aux familles.

Pendant ces six années, le taux de chômage en Ontario chez les travailleuses et travailleurs âgés de quinze ans et plus a chuté de deux points de pourcentage. De plus, un changement majeur est survenu en Ontario le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : le salaire minimum est passé de 11,60 \$/h à 14 \$/h, de sorte que le salaire minimum pour un emploi à temps plein sur une année complète a augmenté de plus de 4 000 \$.

La mise en place par le gouvernement fédéral en 2016 de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) est le changement le plus notable au chapitre des transferts gouvernementaux. Au milieu de 2019, la prestation maximale de l'ACE atteignait 6 639 \$ pour les jeunes enfants et 5 602 \$ pour les enfants plus vieux. En réponse à de vives pressions exercées par le milieu de la lutte contre la pauvreté, dans les règles régissant l'aide sociale, les gouvernements provinciaux n'ont pas considéré l'ACE comme un revenu. Ainsi, l'Ontario ne récupère pas les prestations de l'ACE à même les prestations d'aide sociale versées aux bénéficiaires.

Pris ensemble, les transferts aux familles ont joué un rôle vital pour réduire la pauvreté des enfants et des familles en Ontario. En 2019, sans les transferts gouvernementaux, le taux de pauvreté infantile aurait été de 33,8 %. Or, grâce à ces transferts, il a été de 17,6 %.

En 2018, le gouvernement ontarien a annulé la hausse prévue du salaire minimum; en 2019, le gouvernement a instauré un nouveau crédit d'impôt pour la garde d'enfants et a réduit l'impôt sur le revenu des gagne-petit en introduisant un nouveau crédit d'impôt pour les travailleurs à faible revenu. Toutefois, ces mesures en ce qui concerne la réduction de la pauvreté ont raté leur cible. Selon le Bureau de la responsabilité financière (BRF) de l'Ontario, les familles au bas de l'échelle des revenus (4<sup>e</sup> quartile) n'ont reçu que 3 % du crédit d'impôt pour la garde d'enfants. Quant au crédit d'impôt pour les travailleurs à faible revenu, il a fourni 400 M\$ de plus par année aux ménages à faible revenu selon le BRF, mais la hausse prévue au salaire minimum aurait fait grimper de 1,1 milliard de dollars leurs revenus.

Certes, le taux de pauvreté infantile en Ontario a diminué de 2013 à 2019, mais rien ne garantit que cette tendance se maintienne. Pour résoudre le problème de la pauvreté des enfants et des familles, il faudra des politiques et des interventions soutenues de la part des gouvernements. Au moment où la pandémie de COVID-19 se résorbe, ce rapport formule dix-sept recommandations stratégiques pour maintenir l'élan des années d'avant 2019.

Ces recommandations comprennent :

- des stratégies pour augmenter les revenus d'emploi en créant de l'emploi, en augmentant le salaire minimum et en améliorant les normes d'emploi; et des mesures pour promouvoir l'équité entre les hommes et les femmes et l'équité raciale au travail;
- une augmentation des taux d'aide sociale pour les ramener au niveau de 1994 (ajusté à l'inflation); et la fin de la récupération du revenu d'emploi des bénéficiaires d'aide sociale afin qu'ils puissent échapper à la spirale de la pauvreté;
- un engagement renouvelé envers la réconciliation avec les Autochtones, notamment compensation ou réparation sous forme de redistribution de terres;
- la construction d'un plus grand nombre de logements sociaux (hors marché) et des mesures plus strictes de contrôle des loyers;
- la signature d'une nouvelle entente fédérale-provinciale pour des services de garde d'enfants abordables;
- des investissements accrus dans les écoles publiques et la gratuité scolaire au niveau de l'éducation postsecondaire;
- l'utilisation du régime fiscal pour la redistribution des revenus.

Plus que tout, le présent rapport demande aux gouvernements d'accorder une priorité absolue à la réduction de la pauvreté.

Lorsque la pandémie de COVID-19 prendra fin, et elle n'est pas encore terminée, elle sera riche de nombreuses leçons pour tous les Canadiens et Canadiennes. Une leçon des plus importantes sera celle-ci : lorsque les gouvernements osent utiliser les outils dont ils disposent, ils peuvent accomplir de grandes choses.

Il ne devrait pas y avoir de pauvreté au cœur de l'abondance.

# La pauvreté des enfants et des familles en Ontario avant la COVID-19

---

## Introduction

Aujourd'hui, plus de vingt mois après le premier confinement en Ontario depuis la COVID-19, 2019 nous paraît bien loin dans le temps. Depuis, la province a vécu des changements dramatiques. Près de 10 000 Ontariens et Ontariennes sont décédés des suites du virus. Le chômage a grimpé en flèche, puis chuté, mais dans certains secteurs l'emploi n'a toujours pas repris au rythme d'avant la COVID. Des millions de personnes en Ontario se sont fait vacciner. Et les gouvernements ont versé des centaines de milliards de dollars afin de venir en aide aux gens et de soutenir l'économie.

Dans un an, nous comprendrons beaucoup mieux l'impact de ces programmes sur la pauvreté en général et sur la pauvreté des enfants et des familles en particulier. Il y aura beaucoup de leçons à en tirer. Dans l'intervalle, il y a beaucoup à apprendre de 2019, l'année pour laquelle nous disposons des données les plus récentes sur la pauvreté.<sup>1</sup> Les données du présent rapport dressent un portrait de la pauvreté des enfants et des familles, mais elles témoignent aussi d'une province incroyablement riche,



une province dont les institutions et les structures de pouvoir contribuent davantage à maintenir les personnes en situation de pauvreté qu'à leur permettre d'y échapper.

La pauvreté au cœur de l'abondance, c'est l'ancienne normale. Des politiques intelligentes et un véritable engagement à changer les choses peuvent parvenir à créer une nouvelle normale.

---

## **En Ontario, les enfants et les familles se débattent pour joindre les deux bouts**

S'il existe au Canada un coin de rue qui symbolise la richesse incroyable du pays, c'est bien l'intersection des rues King et Bay au centre-ville de Toronto. Les sièges sociaux des plus grandes banques canadiennes s'y trouvent, ou sont à deux pas de là, et leurs immenses tours de bureaux dominent toute la ville, tout comme les banques dominent la vie économique et politique du pays.

Pour une dixième année consécutive, les six grandes banques du Canada ont engrangé des bénéfices inégalés en 2019, soit un revenu net de 46,6 milliards de dollars.<sup>2</sup> La rémunération totale de leurs six PDG a dépassé onze millions de dollars en moyenne, faisant d'eux les hauts dirigeants les mieux payés du pays.<sup>3</sup>

Ne vous y trompez pas : il y a beaucoup d'argent dans ce pays, et la part du lion se trouve ici même, en Ontario. Mais tout le monde ne reçoit pas sa juste part.

Les tours des banques de Toronto jettent de l'ombre à la fois figurativement et littéralement. L'après-midi lorsqu'il y a du soleil, cette ombre s'abat directement sur la circonscription électorale fédérale et provinciale de Toronto-Centre.

Située grosso modo entre la rue Bay et la rivière Don, Toronto-Centre est une circonscription intensément urbaine, comptant plus de 100 000 personnes sur une superficie (six kilomètres carrés) plus petite que toute autre circonscription fédérale au Canada. Il s'agit d'un secteur diversifié de Toronto, qui est en pleine croissance. Sa population est plus jeune que la moyenne d'âge ontarienne et les ménages sont de plus petite taille. Les taux d'activité et d'emploi de la population de Toronto-Centre sont plus élevés que dans le reste de la population de l'Ontario en moyenne. Néanmoins, le revenu familial médian dans la circonscription est inférieur à la moyenne, et ce, même si 70 % de la population en âge de travailler possèdent un di-

plôme d'études postsecondaire ou universitaire comparativement à 55 % de la population de l'Ontario dans son ensemble. Cinquante pour cent des résidentes et des résidents sont racisés et 40 % sont issus de l'immigration. Tout juste 29 % des ménages sont propriétaires, un contraste frappant par rapport au taux de propriété moyen à Toronto qui est de 53 % et de celui de l'Ontario qui est de 70 %.<sup>4</sup>

Toronto-Centre se démarque aussi pour une autre raison : à quelques pas seulement des tours brillantes de la rue Bay, on retrouve le taux de pauvreté infantile le plus élevé de l'Ontario.

Les taux de pauvreté infantile sont élevés dans de nombreux centres urbains, à la fois dans la grande agglomération de Toronto et au-delà, mais le problème de la pauvreté infantile est loin d'être un phénomène strictement urbain.

À quelque treize cents kilomètres de là, la circonscription fédérale de Kenora s'étend depuis la frontière du Manitoba jusqu'aux rives de la baie d'Hudson, son territoire étant le plus vaste de toutes les circonscriptions de la province et son nombre d'habitants, le plus faible. Quarante-sept pour cent de sa population est Autochtone; près de 5 000 personnes parlent une langue autochtone à la maison, l'oji-cri et l'ojibwé étant les plus répandues.<sup>5</sup> À l'instar de celle de Toronto-Centre, la population de Kenora croît rapidement et est plus jeune que la moyenne en Ontario. La participation au marché du travail est légèrement inférieure à la moyenne provinciale, le taux de chômage est beaucoup plus élevé et le revenu moyen est inférieur.<sup>6</sup>

De bien des façons, le nord-ouest de l'Ontario a peu en commun avec le centre-ville de Toronto, sauf une chose : la circonscription de Kenora a, elle aussi, un taux de pauvreté infantile considérable.

Le contraste entre ces deux endroits—secteur hyperurbanisé et vaste territoire nordique—illustre à quel point la pauvreté infantile est omniprésente dans la province. Chaque collectivité en Ontario doit en faire plus pour lutter contre la pauvreté, notamment la pauvreté des enfants et des familles. En 2019, 17,6 % des enfants dans la province faisaient face quotidiennement à la réalité de ne jamais en avoir assez. Certains de ces enfants vivent en ville, d'autres en banlieue et d'autres encore dans de petites municipalités et des zones rurales. Certains sont racisés, certains sont Autochtones et d'autres sont Blancs, mais ils ont tous une chose en commun : fondamentalement, l'Ontario manque à ses devoirs envers eux.

---

## L'Ontario a les moyens de prendre soin de son monde

La persistance de la pauvreté en Ontario, y compris la pauvreté des enfants et des familles, tient en partie d'une idée, à vrai dire d'une impression selon laquelle l'Ontario et ses divers ordres de gouvernement n'ont tout simplement pas les moyens d'y faire grand-chose. Or, c'est carrément faux.

La mesure de la prospérité d'une région la plus fréquemment citée est sans doute le Produit intérieur brut (PIB) par habitant. Le PIB par habitant est la somme de tous les biens et services vendus, ou de l'ensemble des revenus gagnés, divisée par le nombre de personnes dans une région géographique donnée.

Si vous demandez à dix personnes choisies au hasard en quelle année l'Ontario était le plus riche, vous obtiendrez probablement dix réponses différentes. Mais en utilisant le PIB par habitant comme mesure, vous verrez que l'année où l'Ontario a été le plus riche était... 2019. Tout juste avant la pandémie de COVID-19, notre PIB par habitant avait atteint un sommet inégalé.<sup>7</sup>

Ce qui signifie que tout ce que la population ontarienne et ses gouvernements ont construit et réalisé dans le passé—depuis le régime d'assurance maladie aux autoroutes en passant par le réseau des collèges communautaires—tout cela a été accompli à une époque où les recettes de la province étaient moindres qu'en 2019. Si la pauvreté infantile perdure dans cette province, ce n'est pas parce que nous manquons de ressources pour nous y attaquer, c'est parce que nous n'avons pas la volonté de le faire.

En 1989, la classe politique canadienne s'était engagée à éradiquer la pauvreté des enfants avant l'an 2000. La date butoir est dépassée depuis longtemps et, malgré des progrès réalisés au cours des dernières années, la pauvreté des enfants et des familles demeure. Les Canadiens et les Ontariens doivent en faire plus. Le temps est venu de mener la mission à terme. Le temps est venu de s'engager une fois de plus à mettre fin à la pauvreté des enfants et des familles.

Dans le présent rapport, nous examinons la situation de la pauvreté infantile en Ontario actuellement et nous proposons des politiques pour s'y attaquer de plein fouet.

# La pauvreté infantile en Ontario en 2019

---

## Comment mesure-t-on la pauvreté?

Les universitaires et les décideurs discutent depuis des siècles de la manière de mesurer la pauvreté, y compris la pauvreté des enfants et des familles. Au Canada, de nos jours, il existe trois méthodes fréquemment utilisées pour ce faire.

La Mesure du panier de consommation (MPC) s'efforce de calculer le coût d'un « niveau de vie de base modeste » fondé sur un panier précis de produits et de services, comme la nourriture, les vêtements, le logement, le transport et d'autres objets essentiels pour une famille de référence de deux adultes et deux enfants. La MPC est rajustée en fonction de la taille de la famille et du coût de la vie dans 53 régions géographiques précises au Canada.<sup>8</sup>

En 2019, la Mesure du panier de consommation est devenue la première mesure officielle du seuil de pauvreté au Canada, suivant l'adoption de la *Loi sur la réduction de la pauvreté*. Néanmoins, la MPC est critiquée parce qu'elle sous-estime la véritable nature de la pauvreté au Canada. Par exemple, elle ne prend pas en compte les dettes des particuliers et des familles dont le remboursement peut gruger une grande partie de leur revenu.<sup>9</sup> En outre, la MPC s'appuie sur les données de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR), qui exclut certaines populations réputées présenter des taux de pauvreté plus élevés (notamment, présentement il n'y a pas de paniers

de consommation représentatifs des réserves des Premières Nations et des Territoires).<sup>10</sup> Aussi, l'ECR sonde moins de personnes que le nombre de personnes auxquelles donnent accès les données fiscales et elle comporte des erreurs d'échantillonnage.

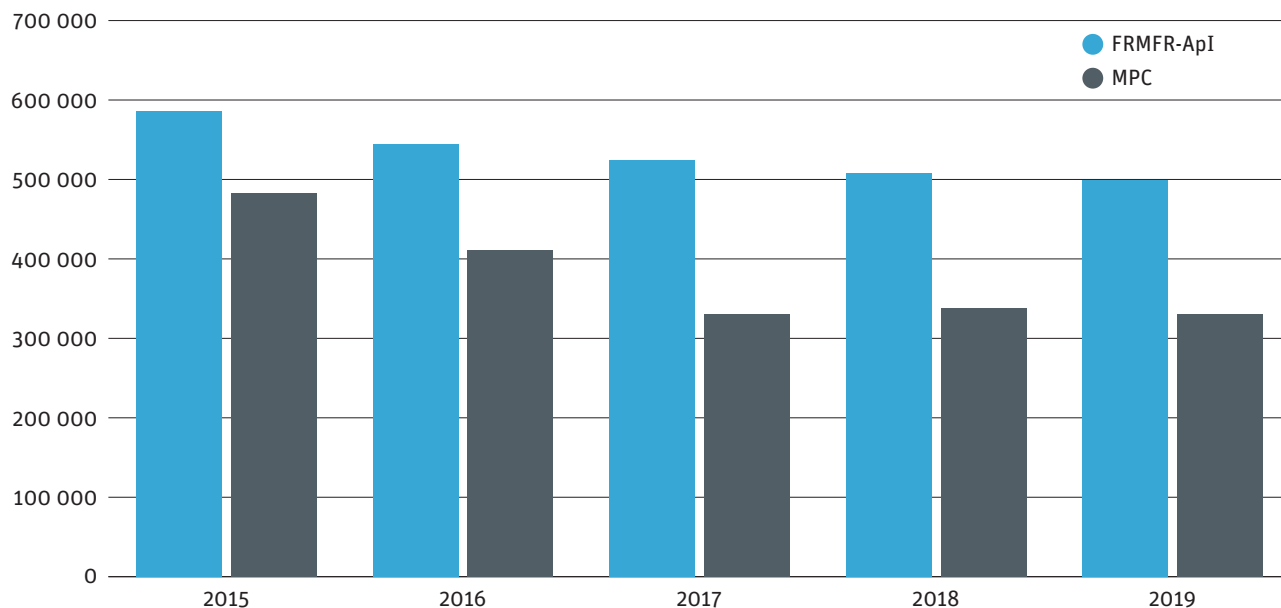
Au Canada, on utilise depuis 1959 un autre instrument pour mesurer la pauvreté, à savoir le Seuil de faible revenu (SFR). À l'instar de la MPC, le SFR est fondé sur la capacité d'un ménage de se procurer des objets essentiels, mais il s'y prend différemment en établissant si un ménage dépense plus de vingt points de pourcentage de son revenu comparativement à une famille moyenne pour se procurer la nourriture, les vêtements et le logement. Le seuil le plus récent du Seuil de faible revenu a été établi en 1992 et depuis lors, on l'a rajusté à l'inflation chaque année. Cela lui vaut la critique qu'il est fondé sur un profil de dépenses des ménages maintenant désuet. Par exemple, peu de gens avaient entendu parler d'Internet en 1992 et personne ne considérerait qu'il s'agisse d'un outil essentiel à leur vie courante. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Il existe une option de rechange à la MPC et au SFR pour mesurer la pauvreté : la Mesure de faible revenu (MFR) La MFR est une mesure relative qui équivaut à 50 % du revenu médian dans une région donnée. La MFR après impôt comprend tous les revenus provenant du marché (p. ex., le revenu d'un emploi) et ceux provenant des transferts gouvernementaux (p. ex., régime fédéral d'assurance-emploi, prestations provinciales d'aide sociale ou crédits d'impôt) auxquels on soustrait les impôts fédéraux et provinciaux versés. La MFR après impôt s'appuie sur les données fiscales. Plus de 27 millions de personnes vivant au Canada ont produit une déclaration de revenus en 2019. Les données fiscales sont une vaste source complète de renseignements sur le revenu des personnes vivant dans chacune des collectivités du pays.<sup>11</sup>

En tant que mesure relative, la Mesure de faible revenu (MFR) après impôt permet de « mesurer les inégalités entre les personnes au bas de l'échelle et celles qui se trouvent au milieu, plutôt qu'entre les plus pauvres et les plus riches. La pauvreté, dans ce contexte, c'est d'en avoir substantiellement moins que ce qui est normal d'avoir dans la société ».<sup>12</sup>

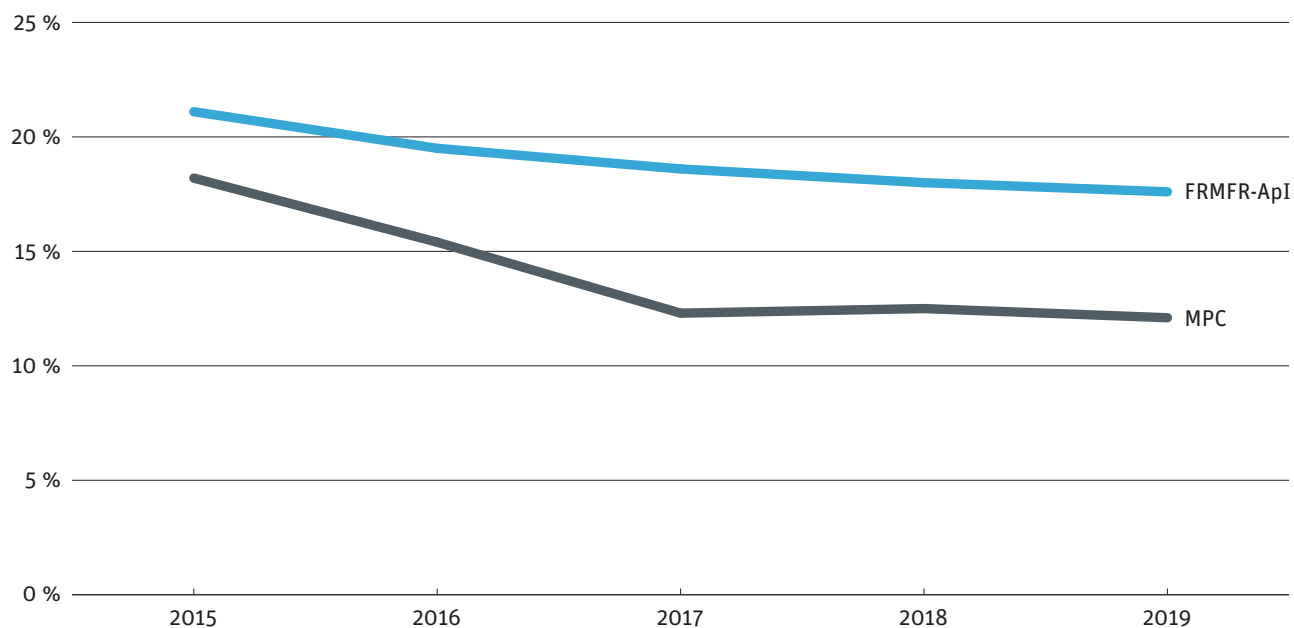
Compte tenu de sa conception, le taux de pauvreté établi par la Mesure du panier de consommation (MPC) pour l'Ontario est inférieur à celui de la Mesure de faible revenu (MFR) après impôt. En 2019, le nombre d'enfants en situation de pauvreté en Ontario était 50 % plus élevé selon la MFR avant impôt (pour les familles du recensement) que selon la MPC. Le choix de l'instrument qui mesure la pauvreté a des conséquences importantes pour les

**FIGURE 1** Nombre de personnes à faible revenu âgées de moins de 18 ans, Ontario



**Source** Statistique Canada, tableau 11-10-0135-01, Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique, et tableau 11-10-0018-01, Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - ApI), selon le type de famille et la composition de la famille.

**FIGURE 2** Pourcentage de personnes à faible revenu âgées de moins de 18 ans, Ontario



**Source** Statistique Canada, tableau 11-10-0135-01, Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique

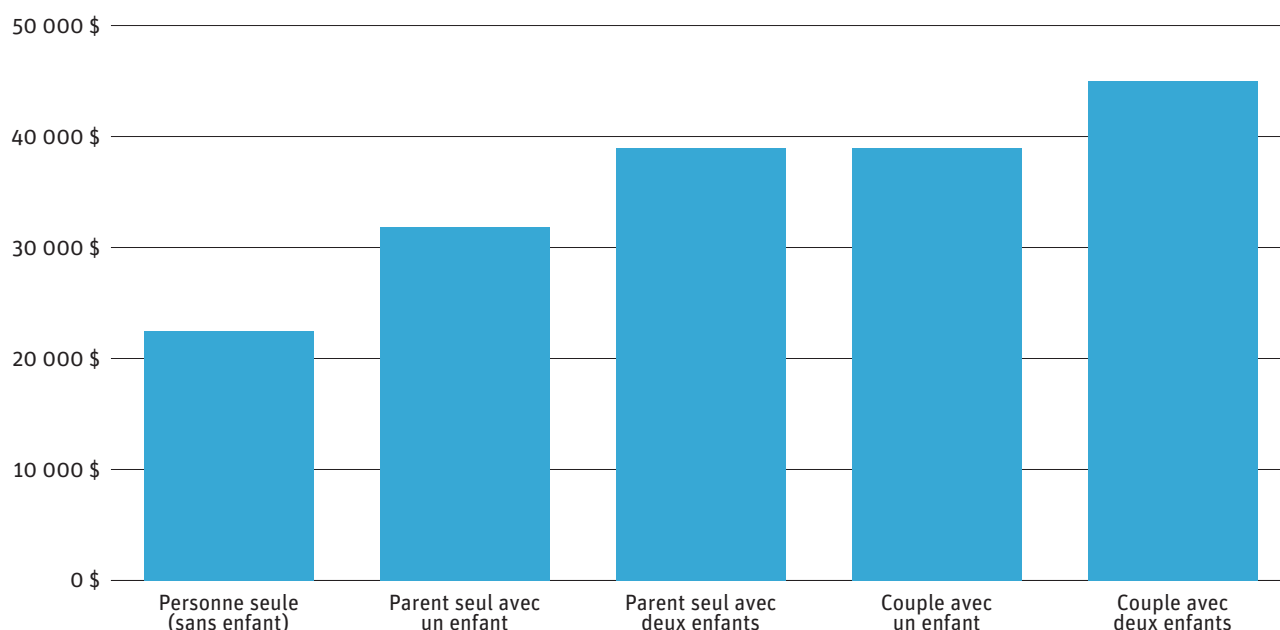
décisionnaires qui tentent de calculer ce qu'il faudra pour éliminer la pauvreté infantile et d'établir à quel moment ils y seront parvenus.

Échapper à la pauvreté ne se limite pas à satisfaire ses besoins essentiels en matière de nourriture, de vêtements et de logement. En 2015, Carina Wood et Jan O. Jonsson écrivaient : « Être pauvre, c'est ne pas pouvoir participer à la société sur le même pied que les autres et être exclu à la longue par ses concitoyens ou c'est s'isoler de la vie sociale et citoyenne faute de ressources économiques.<sup>13</sup> Par conséquent, toute tentative d'établir un seuil de pauvreté pour les particuliers et les ménages doit tenir compte des coûts associés à une véritable participation à la vie dans la société. C'est pour cette raison que la MFR (après impôt) est utilisée comme principale mesure de la pauvreté dans le présent rapport. Plus précisément, nous utilisons la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (FRM-FR-ApI) pour mesurer la pauvreté des enfants et des familles. Statistique Canada définit les familles du recensement comme suit : des couples mariés ou des couples vivant en union libre, avec ou sans enfants, ou des familles monoparentales habitant le même logement avec au moins un enfant. »<sup>14</sup>

Il y a, à coup sûr, des limitations à utiliser le revenu du ménage comme mesure de pauvreté. La pauvreté est multidimensionnelle; elle peut être réduite ou accrue par des facteurs extérieurs à l'entrée d'argent. Quel soutien reçoit le ménage de ses réseaux familial et social? Les enfants ont-ils accès à des activités récréatives gratuites? Dans quel état de santé (y compris la santé mentale) sont les membres de la famille et comment leur santé est-elle affectée par la pauvreté à long terme et intergénérationnelle? Les membres de la famille font-ils l'objet de discrimination lorsqu'ils se cherchent un emploi ou un logement? Font-ils face à d'autres obstacles à leur participation à la société en raison d'une incapacité? Aussi, les membres de la famille ont-ils un accès égal aux revenus du ménage, si l'on tient compte des disparités salariales, de la violence fondée sur le sexe, voire de l'exploitation financière?

Tous ces enjeux et beaucoup d'autres facteurs entrent en ligne de compte dans le calcul de la pauvreté vécue par les familles dans la vraie vie et dans leurs efforts pour en sortir. Mais fondamentalement, tous ceux qui vivent en situation de pauvreté partagent une chose en commun : ils n'ont pas assez d'argent. Le principal ingrédient de la recette pour mettre fin à la pauvreté en Ontario, c'est un revenu plus élevé.

**FIGURE 3** Seuils de FRMFR-ApI (\$) par type de famille, Ontario, 2019



**Source** Statistique Canada. Guide de référence technique pour les estimations annuelles du revenu des familles de recensement, des particuliers et des aînés, Fichiers des familles T1, Estimations finales, 2019.

### Quelle est la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (FRMFR-ApI) pour 2019?

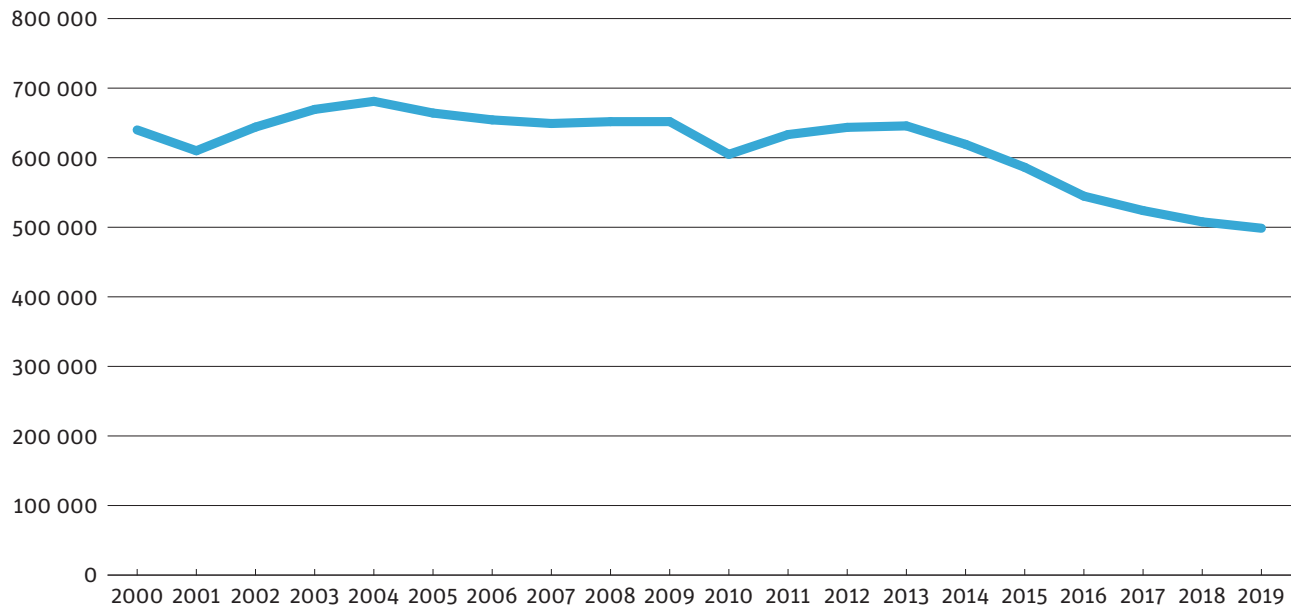
Le seuil auquel une famille est considérée comme « à faible revenu » varie dépendamment de la taille de la famille. La formule de calcul de la FRMFR-ApI reconnaît que même si le coût de la vie d'un ménage augmente avec l'ajout de chaque nouveau membre, il y a aussi des économies lorsque ces coûts sont partagés.<sup>15</sup>

### En quoi le taux global de pauvreté des enfants et des familles en Ontario a-t-il changé?

Les nouvelles en ce qui concerne le taux de pauvreté infantile en Ontario sont à la fois bonnes et mauvaises. Bonnes, car en 2019, le nombre d'enfants en situation de pauvreté a diminué, en chute par rapport à des sommets atteints pendant six ans depuis le début du 21<sup>e</sup> siècle. Et mauvaises, parce qu'un demi-million d'enfants vivaient encore en situation de pauvreté en 2019.

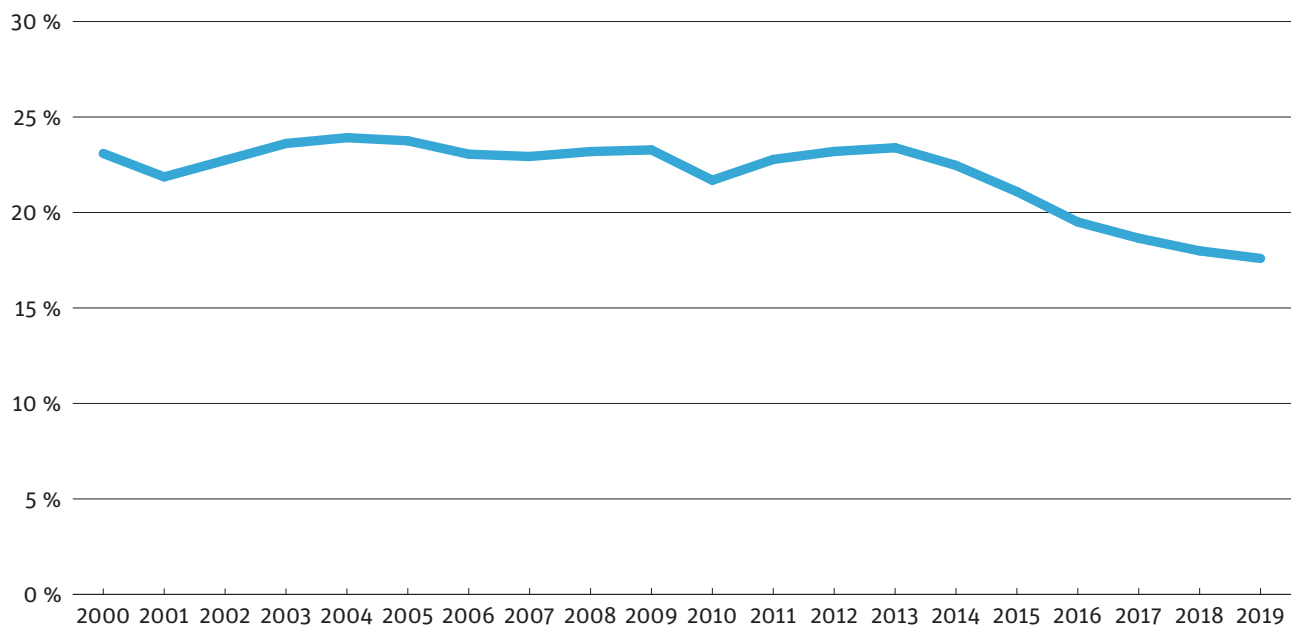


**FIGURE 4** Nombre d'enfants en situation de faible revenu, Ontario



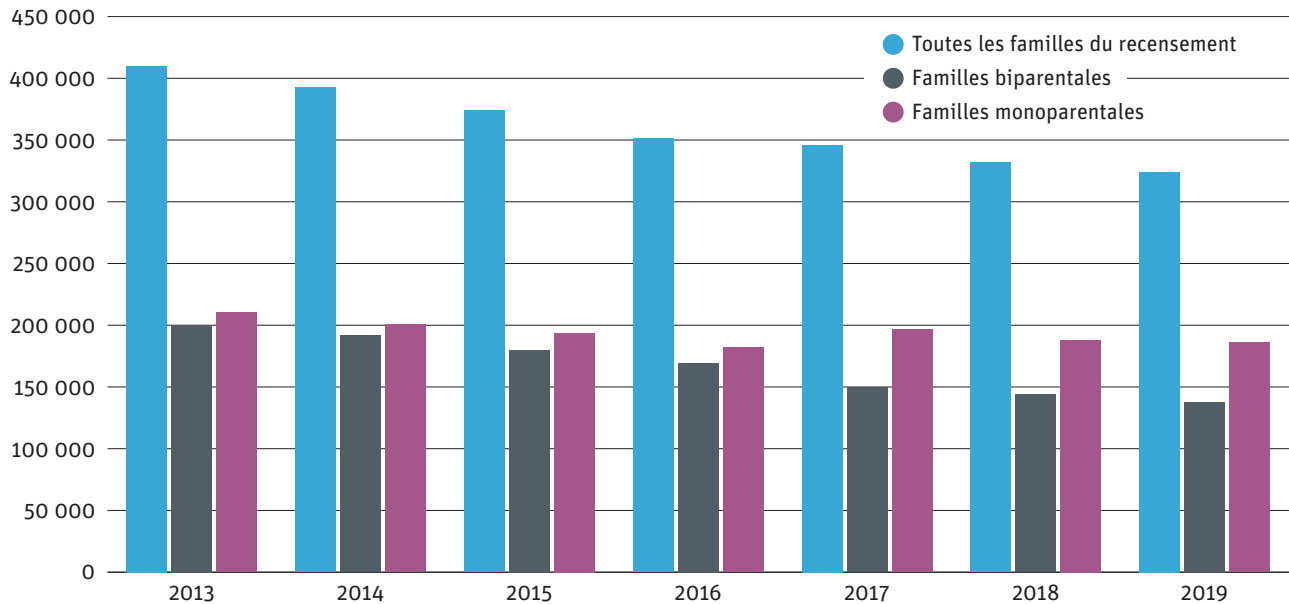
**Source** Statistique Canada, tableau 11-10-0018-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - ApI), selon le type de famille et la composition de la famille.

**FIGURE 5** Pourcentage d'enfants en situation de faible revenu, Ontario



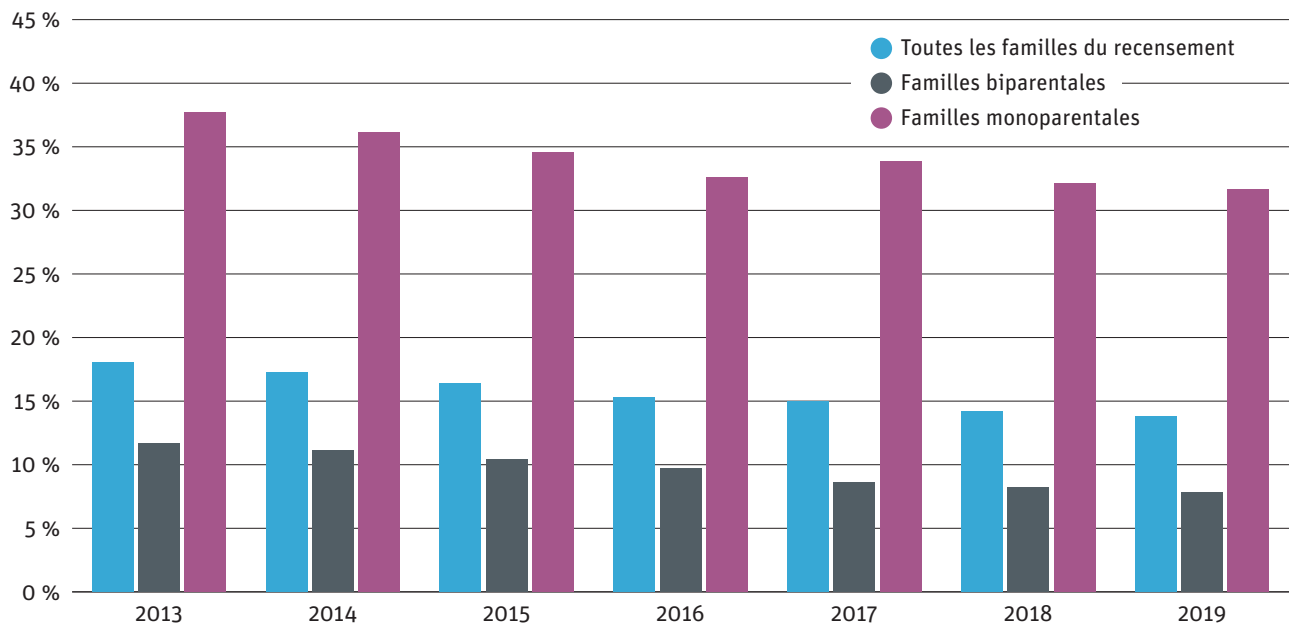
**Source** Statistique Canada, tableau 11-10-0018-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - ApI), selon le type de famille et la composition de la famille.

**FIGURE 6** Nombre de familles avec enfants en situation de faible revenu, Ontario



Source Statistique Canada, tableau 11-10-0020-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - ApI), selon le type de famille et la composition de la famille.

**FIGURE 7** Pourcentage de familles avec enfants en situation de faible revenu, Ontario



Source Statistique Canada, tableau 11-10-0020-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - ApI), selon le type de famille et la composition de la famille.

En 2013, plus de 645 710 enfants vivaient dans une famille dont le revenu était inférieur au FRMFR-ApI. En termes de pourcentage, la pauvreté infantile a diminué de 23,4 % en 2013 à 17,6 % en 2019. Ce changement a eu pour effet de faire passer quelque 150 000 enfants âgés de moins de 18 ans au-dessus du seuil de pauvreté.

Bien sûr, les enfants sont pauvres parce que leurs familles sont pauvres. Il n'est pas étonnant de constater que le taux de pauvreté des familles avec enfants a également chuté.

Le nombre de familles vivant en situation de pauvreté est moindre que le nombre d'enfants vivant en situation de pauvreté pour la simple raison que certaines familles ont plus d'un enfant. Le nombre de famille en situation de pauvreté en Ontario a diminué de 409 900 (18,1 % de toutes les familles) en 2013 à 323 980 (13,8 %) en 2019. Le repli du taux de pauvreté a été plus important pour les familles biparentales (une diminution de 11,6 % à 7,8 %) que pour les familles monoparentales (une diminution de 37,7 % à 31,6 %).

Le taux de pauvreté des familles, toutes tailles confondues, a diminué de 2013 à 2019, peu importe qu'elles soient biparentales ou monoparentales. Malgré cette amélioration, le taux de pauvreté des familles monoparentales avec trois enfants ou plus est demeuré au-dessus de 40 %, et ce, même en 2019.

---

## Décortiquer les tendances de la pauvreté de 2013 à 2019

De 2013 à 2019, le taux de chômage dans les trois plus grandes provinces du Canada (Ontario, Québec et Colombie-Britannique) a diminué de façon soutenue et leurs taux de pauvreté infantile ont baissé considérablement. En Ontario, le taux de chômage pour les travailleurs âgés de 15 ans et plus a chuté de deux points de pourcentage au cours de cette période. Outre le taux d'emploi élevé, un changement majeur est survenu en Ontario le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : le salaire minimum est passé de 11,60 \$/h à 14 \$/h, de sorte que le salaire minimum pour un emploi à temps plein toute l'année a augmenté de plus de 4 000 \$ par année.

D'autres modifications de la *Loi sur les normes d'emploi*, comme la disposition du « salaire égal pour un travail égal » pour les employés à temps partiel et temporaires ou les règles rendant plus difficile pour un employeur de reclasser des employés en tant que travailleurs indépendants, bien qu'adoptées n'ont jamais été mises en œuvre en raison du changement de gouverne-

ment en juin 2018. Si elles avaient été mises en œuvre, elles auraient vraisemblablement eu un effet positif sur la réduction de la pauvreté.

Un certain nombre de changements apportés aux mesures de soutien du revenu et de crédits d'impôt fédéraux et provinciaux ont sans doute contribué, dans une certaine mesure à tout le moins, à cette tendance à la baisse de la pauvreté des enfants et des familles de 2013 à 2019.

À l'échelle des politiques fédérales, le régime d'assurance-emploi (a.-e.) a évolué au cours de cette période. On a augmenté de 6 à 26 semaines le nombre de semaines au cours desquelles une personne peut recevoir des prestations d'a.-e. pour s'occuper d'un membre de sa famille en fin de vie. La période de carence avant de recevoir ses prestations d'a.-e. est passée de deux à une semaine. Et plus important, l'élimination des exigences d'admissibilité plus sévères pour les nouveaux venus sur le marché du travail et pour ceux qui réintègrent la population active a eu pour effet d'accroître l'accès aux prestations, notamment pour les jeunes, les nouveaux arrivants et les personnes moins présentes sur le marché du travail. Malgré ces changements, les bas salariés continuent d'avoir moins accès aux prestations d'a.-e. que leurs contreparties mieux rémunérées.<sup>16</sup>

En 2016, le gouvernement fédéral a introduit l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). Abolissant les programmes précédents de prestations pour enfants et ajoutant une somme additionnelle de 4,5 milliards de dollars, le gouvernement a créé un programme de prestations pour enfants de 17,4 milliards de dollars dans l'ensemble du pays. En 2016, l'ACE, qui est fondée sur le revenu, versait aux familles 6 400 \$ maximum pour les enfants âgés de moins de six ans et 5 400 \$ maximum pour les enfants âgés de six à dix-sept ans. Une fois indexée à l'inflation, au milieu de 2019, l'ACE atteignait 6 639 \$ pour les enfants de moins de six ans et 5 602 \$ pour les enfants plus âgés. Dans le budget de 2019, le gouvernement du Canada estimait que l'ACE avait déjà permis à 278 000 enfants d'échapper à la pauvreté au Canada de 2015 à 2017.<sup>17</sup> En utilisant la FRMFR-ApI, et non la MPC, le nombre de familles sorties de la pauvreté grâce à l'ACE était de 444,000 pour le Canada et de 159,000 pour l'Ontario.

Le budget fédéral de 2018 a instauré l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT), un crédit d'impôt remboursable visant les travailleurs et travailleuses à faible revenu. L'ACT a remplacé la précédente Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) et haussé le crédit d'impôt maximum à 1 355 \$ pour l'exercice financier 2018.

À l'échelle provinciale, la Prestation ontarienne pour enfants a été mise en œuvre en 2008 et allouait aux familles à faible revenu un montant pou-

vant atteindre 600 \$ par enfant par année. En 2014, la somme accordée avait plus que doublé pour atteindre 1 310 \$ par enfant. Rajustée à l'inflation depuis, elle atteignait 1 434 \$ en 2019.

En réponse à de vives pressions exercées par le milieu de la lutte contre la pauvreté, dans les règles régissant l'aide sociale, le gouvernement de l'Ontario ne considère pas comme revenu la Prestation ontarienne pour enfants ni l'Allocation canadienne pour enfants. Ainsi, la province ne récupère pas les prestations de l'ACE et de la POE à même les prestations d'aide sociale versées aux bénéficiaires.

Ces prestations et d'autres transferts aux familles jouent un rôle vital pour réduire la pauvreté des enfants et des familles en Ontario. En 2019, sans les transferts gouvernementaux, le taux de pauvreté infantile aurait été de 33,8 %. Or, grâce à ces transferts, il a été de 17,6 %. Sans transferts (provenant de tous les ordres de gouvernement), le taux de pauvreté infantile en Ontario serait le double de ce qu'il est aujourd'hui.

D'autres modifications apportées à des politiques indirectement reliées au soutien du revenu peuvent aussi avoir eu une incidence sur la réduction de la pauvreté. Par exemple, le programme de maternelle à temps plein, entièrement déployé pour l'année scolaire de 2014, peut avoir permis à un plus grand nombre de parents d'enfants âgés de quatre et de cinq ans de se trouver un emploi salarié ou d'exercer un travail autonome.

Malheureusement, tous les programmes n'ont pas le même succès à réduire la pauvreté.

Seules des modifications mineures ont été apportées aux programmes provinciaux d'aide sociale, lesquels sont très insuffisants et punitifs. Par exemple, le budget de 2013 de l'Ontario a introduit une exemption des gains de 200 \$ par mois de sorte que les bénéficiaires des programmes d'aide sociale peuvent conserver une plus grande partie de leurs gains d'emploi. En 2016, le gouvernement a annoncé que les pensions alimentaires des bénéficiaires d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ne seraient plus récupérées à compter du début de 2017. Et dans le budget 2017–2018, le gouvernement provincial a annoncé une hausse de la limite des actifs des bénéficiaires des programmes d'aide sociale<sup>18</sup>. Ces personnes peuvent désormais conserver des dons en argent pouvant atteindre 10 000 \$ (15 000 \$ pour les couples) sans perdre leurs prestations. L'abolition de règles punitives associées à ces programmes est importante, certes, mais ces changements sont peu susceptibles d'avoir contribué directement à la réduction observée du taux de pauvreté.

En 2019, le gouvernement provincial a adopté une nouvelle approche en vertu de deux nouveaux programmes visant ostensiblement à venir en aide aux personnes à faible revenu. Malheureusement, ces programmes ratent leur cible.

Le premier programme annoncé dans le budget 2019 de l'Ontario, le Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (ASGE), avait pour objet d'aider les familles à payer leurs frais de garde. Le bénéfice moyen pour les familles ontariennes était estimé par le gouvernement à 1 250 \$. Les familles à faible revenu pouvaient recevoir jusqu'à 6 000 \$ par enfant âgé de moins de sept ans, jusqu'à 3 750 \$ pour un enfant âgé de sept à seize ans et jusqu'à 8 250 \$ pour un enfant ayant une incapacité sévère. Par contre, selon une analyse du Bureau de la responsabilité financière (BRF) de l'Ontario, moins de 300 familles recevraient le crédit d'impôt maximum et les familles dont le revenu était inférieur au 25<sup>e</sup> percentile en Ontario (c.-à-d. la Mesure de faible revenu) ne recevraient que 3 % du montant total déboursé sous forme de crédit d'impôt. Les deux tiers des sommes affectées au crédit d'impôt iraient aux familles dans la moitié supérieure de la distribution des revenus, selon le BRF.<sup>19</sup> Il semble improbable que le crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants ait eu une incidence significative sur la réduction de pauvreté infantile en 2019.

La même chose s'applique au Crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu (CIPFR). À sa mise en œuvre en 2019, ce crédit d'impôt pouvait atteindre jusqu'à 850 \$ par année pour les particuliers qui gagnaient au maximum 38 500 \$. Selon une analyse du BRF, le programme permettrait à un million de personnes de recevoir en moyenne 409 \$. Il s'agit d'une aide financière non négligeable pour des travailleurs et travailleuses à faible revenu, mais elle a un coût : le CIPFR a été mis en place pour pallier l'annulation de la hausse de 1 \$/h du salaire minimum qui devait survenir le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette hausse du salaire minimum, aux dires du BRF, aurait permis à 1,3 million de travailleurs et travailleuses de gagner en moyenne 810 \$ de plus par année.<sup>20</sup>

Le BRF a estimé que le CIPFR injecterait 400 millions de dollars de plus par année dans les ménages à faible revenu qui ont un revenu d'emploi. En revanche, la hausse du salaire minimum leur aurait apporté 1,1 milliard de dollars de plus en revenu.

Sur le front de l'aide sociale, le plan mis de l'avant par le gouvernement en 2019 d'éliminer la Prestation transitoire pour enfants (PTE) a été annulé à la suite d'un tollé populaire. La PTE verse dans certaines circonstances

jusqu'à 230 \$ par enfant aux parents qui reçoivent des prestations d'Ontario au travail ou du POSPH.

La baisse soutenue du taux de pauvreté infantile en Ontario de 2013 à 2019 illustre bien que le changement est possible. Une hausse du revenu marchand des familles à faible revenu, jumelée à des programmes de soutien du revenu plus énergiques, est essentielle pour éliminer la pauvreté des enfants et des familles en Ontario.

# Solutions pour réduire la pauvreté

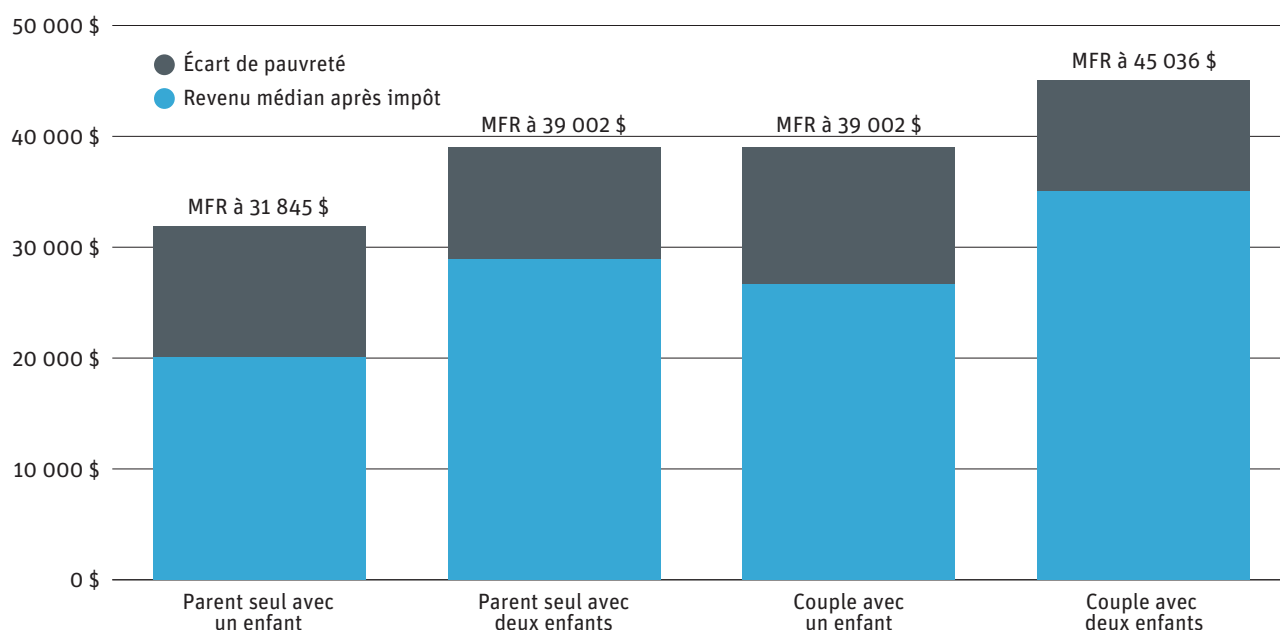
LE TAUX DE pauvreté infantile a diminué de 2013 à 2019, mais rien de garanti que cette tendance se poursuivra : les familles à faible revenu font encore face à plusieurs obstacles lorsqu'il est question d'augmenter leur revenu. La profondeur de la pauvreté est un de ces obstacles. La famille à faible revenu n'est pas seulement à quelques centaines de dollars du seuil de la FRMFR-ApI, mais plutôt à des milliers de dollars. Comme on le voit dans la figure 8, les familles biparentales avec deux enfants ont besoin en moyenne de près de 10 000 \$ de plus annuellement pour se sortir de la pauvreté. «L'écart de la pauvreté» est encore plus important pour les familles monoparentales.

La pauvreté infantile existe dans chaque ville et village de l'Ontario, mais les familles ne font pas toutes face aux mêmes obstacles pour augmenter leur revenu. Plusieurs facteurs peuvent avoir une incidence sur l'étendue et la profondeur de la pauvreté des familles; notamment si la famille est dirigée par un couple ou par un parent seul; le sexe de la personne qui dirige une famille monoparentale; si les membres de la famille sont racisés ou Autochtones; si des membres de la famille ont une incapacité; si la famille a accès à des services de garde; et les coûts afférents au logement, à la nourriture, aux médicaments, aux droits de scolarité et aux autres biens essentiels.

Dans la présente section, nous proposons des politiques pour s'attaquer à divers aspects et enjeux reliés au faible revenu et à la pauvreté. Chacune



**FIGURE 8** Profondeur de la pauvreté en Ontario (\$), 2019



**Source** Statistique Canada, tableau 11-10-0020-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR - ApI), selon le type de famille et la composition de la famille.

de ces politiques prises individuellement améliorerait la situation des populations ciblées, mais un plan global, audacieux et efficace de réduction de la pauvreté audacieux s’attaquerait simultanément à tous ces problèmes.

## Travail décent et équité dans les milieux de travail

Pour un trop grand nombre de personnes en Ontario le marché de l’emploi ne fonctionne tout simplement pas. Les bas salaires, le salaire inégal pour un travail égal, la discrimination pure et simple, les quarts de travail irréguliers, le manque d’avantages sociaux de base—comme de congés de maladie payés—et les efforts pour empêcher la syndicalisation sont autant de facteurs qui maintiennent une grande partie des travailleurs et des travailleuses dans la spirale de la pauvreté. Par conséquent, une des priorités de toute stratégie de réduction de la pauvreté se doit d’être la création d’emplois décents.

Il n’est pas possible de comprendre le marché du travail ou la pauvreté si on ne comprend pas le rôle que jouent le genre et la discrimination entre les hommes et les femmes. En 2019, le revenu d’emploi moyen par année des

femmes était 73 % de celui des hommes.<sup>21</sup> Étant donné que les femmes sont plus susceptibles de travailler à temps partiel, l'écart de revenu annuel des femmes occupant un emploi à temps plein toute l'année était légèrement moins important, soit 77 % du revenu moyen des hommes.<sup>22</sup> Sur la base du salaire horaire, les femmes gagnaient 89 % du salaire des hommes.<sup>23</sup>

Et ces écarts sont encore plus saisissants pour les femmes racisées. Selon le dernier recensement, en 2015 les gains annuels des femmes racisées en Ontario n'étaient que 58 % de ceux des hommes Blancs. Pour les personnes travaillant à temps plein, toute l'année, les femmes racisées gagnaient 66 cents pour chaque dollar gagné par un homme Blanc.<sup>24</sup>

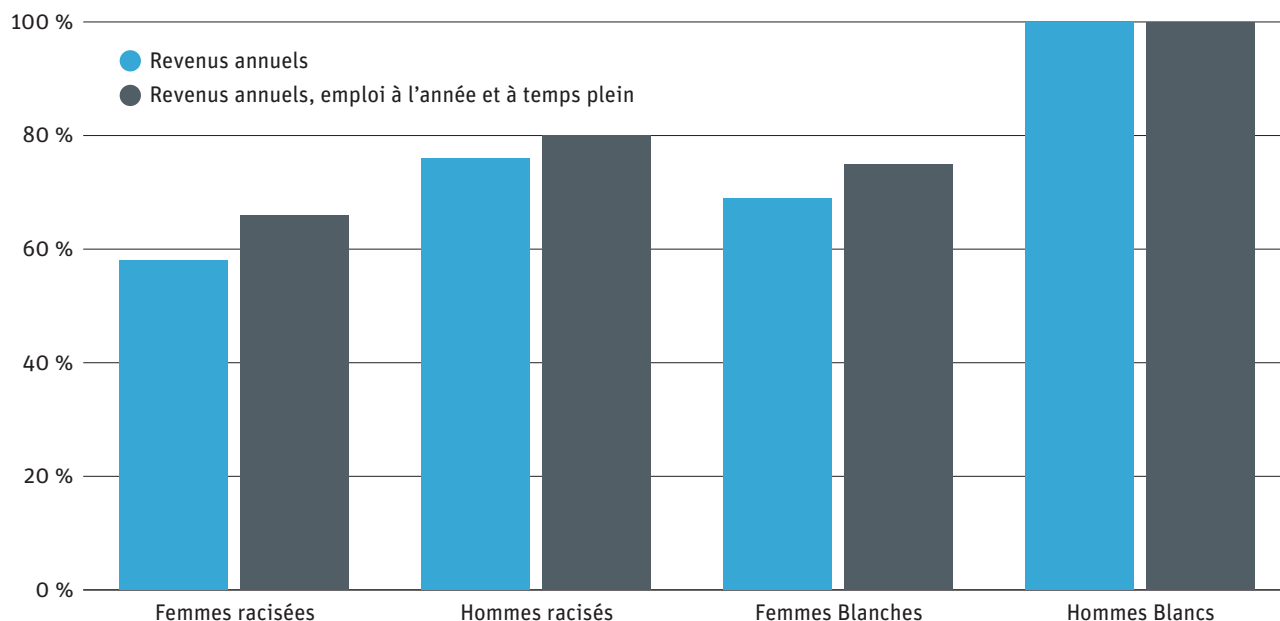
Les raisons qui expliquent l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes ont été amplement étudiées. Parmi celles-ci, il y a la surreprésentation des femmes dans des secteurs et des fonctions moins bien rémunérés et le fait que les femmes travaillent davantage à temps partiel. Toutefois, selon une étude de 2018 de Statistique Canada, ces facteurs expliquent un peu plus de la moitié de l'écart de la rémunération seulement. La scolarisation plus élevée des femmes et la baisse de la syndicalisation (salaires plus bas) chez les hommes ont rétréci l'écart, mais à peine.<sup>25</sup> D'autres politiques pour combler le fossé salarial entre les hommes et les femmes s'imposent.

Le marché du travail laisse également pour compte les travailleurs et travailleuses racisés. Dans le recensement de 2016, quelque 3,9 millions de personnes en Ontario se sont identifiées comme racisées, représentant 29 % de la population totale de l'Ontario.<sup>26</sup> La population racisée de l'Ontario est concentrée dans la grande agglomération de Toronto, dont la moitié de la population est racisée.

L'Ontario compte plus de personnes racisées que les autres provinces et territoires combinés. À l'extérieur de l'Ontario, les personnes racisées représentent 17 % de la population du Canada.

Le taux de participation au marché du travail des personnes racisées en Ontario est légèrement plus élevé que celui des personnes Blanches; par ailleurs, leur taux de chômage est plus élevé. Les hommes et les femmes racisés sont plus susceptibles d'occuper un emploi situé dans la moitié inférieure de la répartition des revenus. Au chapitre du revenu annuel, le recensement de 2016 indique que les hommes racisés gagnent 76 cents pour chaque dollar gagné par un homme Blanc. Les femmes racisés gagnaient 58 cents pour chaque dollar gagné par un homme Blanc et 85 cents pour chaque dollar gagné par une femme Blanche. Le revenu des travailleurs et travailleuses racisés nés au Canada est supérieur à celui des immigrants,

**FIGURE 9** Revenu annuel moyen par rapport au revenu des hommes Blancs, Ontario, 2015



Source Block, Sheila et Galabuzi, Grace-Edward (2018). *Persistent inequality: Ontario's colour-coded labour market*.

mais les Canadiens racisées de la troisième génération gagnent seulement 89 % des Canadiens Blancs dont les grands-parents étaient des immigrants.<sup>27</sup>

Compte tenu de ces faits, il n'est pas étonnant que le taux de pauvreté infantile chez les enfants racisés soit plus élevé que chez les enfants Blancs. Le recensement de 2016 indique que 26 % des Ontariens racisés vivaient dans un ménage dont le revenu était inférieur à la MFR après impôt par rapport à 14,5 % d'enfants Blancs.<sup>28</sup>

Les recommandations suivantes en matière de main-d'œuvre seraient des mesures bien orientées pour réduire la pauvreté en Ontario.

**Recommandation 1 : Hausser le salaire minimum et mettre fin à la rémunération sous le salaire minimum pour les étudiants, les travailleurs agricoles et d'autres groupes.** La pandémie de COVID-19 nous a révélé à quel point de nombreux travailleurs et travailleuses faiblement rémunérés sont à vrai dire essentiels au fonctionnement de notre économie et de la société dans son ensemble. L'organisme ontarien Justice for Workers réclame un salaire minimum de 20 \$/h.<sup>29</sup> La différence entre un salaire horaire de 20 \$ et l'actuel salaire minimum de 14,35 \$/h (15 \$/h le 1<sup>er</sup> janvier 2022) sortirait des centaines de milliers de personnes de la pauvreté.

**Recommandation 2 : Comblent l'écart salarial entre les hommes et les femmes** La Loi sur l'équité salariale de l'Ontario s'applique à tous les milieux de travail comptant plus de dix employés, mais on ne le saurait pas. Il est pratiquement impossible pour les travailleurs d'obtenir le salaire qui leur est dû sans qu'un syndicat lutte en leur nom sur plusieurs années. Il est temps de créer un mécanisme assorti de ressources suffisantes pour l'application des dispositions de la *Loi sur l'équité salariale* en Ontario. L'adoption d'une loi sur la transparence salariale, qui obligerait les employeurs à divulguer les salaires versés à leurs employés, serait également un immense pas dans la bonne direction.<sup>30</sup>

**Recommandation 3 : Mettre en œuvre l'équité en matière d'emploi.** Réinstaurer dans la *Loi sur les normes d'emploi* les dispositions reliées au salaire égal pour un travail égal, appliquer l'équité salariale et mettre en œuvre des règles de transparence salariale sont autant de mesures qui exposeraient la discrimination raciale au sein des milieux de travail et, dans une certaine mesure, contribueraient à la réduire. Mais il faut faire plus. L'enchâssement de l'équité en matière d'emploi dans une loi est nécessaire afin d'améliorer l'accès à des perspectives d'emploi à toutes les échelles de revenu.<sup>31</sup>

**Recommandation 4 : Améliorer les normes d'emploi de base et les droits fondamentaux du travail.** La *Loi sur les normes d'emploi* de l'Ontario définit les normes de base pour 94 % des travailleurs et travailleuses en Ontario. La mettre à jour pour y inclure des congés de maladie payés pour tous et interdire aux employeurs de classer des employés comme « travailleurs indépendants » sont des mesures qui amélioreraient considérablement le sort des particuliers et des familles. L'adoption d'une disposition « salaire égal pour un travail égal » ferait en sorte que les employeurs cesseraient leur discrimination à l'endroit d'employés temporaires, à temps partiel ou provenant d'agences de placement temporaire. L'amélioration de la *Loi sur les relations de travail* de l'Ontario afin de faciliter la syndicalisation est un moyen sûr de bonifier les salaires et les conditions de travail dans un plus grand nombre de milieux de travail.

**Recommandation 5 : Créer une stratégie de bons emplois avant-gardiste.** La pauvreté et l'urgence climatique sont les deux grandes crises de notre époque. Réduire l'utilisation des carburants fossiles transformera tous les aspects de la vie et il faudra de la main-d'œuvre pour réaliser cette transformation : de la main-d'œuvre pour électrifier l'économie, moderniser les bâtiments existants, bâtir tout en passant par les réseaux de transport en commun, les habitations et les voitures électriques. Tout aussi important, la transition vers des emplois non polluants veut dire opter pour des em-

plais dans le secteur des soins : il n’y a pas de travail plus carboneutre que celui de prendre soin des uns et des autres lorsque les gens sont jeunes, vieux ou malades. Les changements d’emploi depuis le début de la pandémie nous ont démontré que les Canadiennes et les Canadiens sont prêts, disposés et capables de passer d’un secteur à l’autre de l’économie lorsque des occasions se présentent.<sup>32</sup>

---

## Mesures de soutien au revenu

Les taux d’aide sociale en Ontario sont très bas. En 2019, les deux principaux programmes d’aide sociale de l’Ontario, soit Ontario au travail et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, versaient aux particuliers et aux familles un revenu beaucoup plus bas que le seuil de la MFR après impôt. En dollars réels (ajustés à l’inflation), les taux de l’aide sociale ont atteint un sommet en 1994 lorsque, pour une brève période, les taux du POSPH étaient en fait supérieurs à la MFR après impôt. Mais la donne a changé soudainement en 1995 lorsqu’un nouveau gouvernement à Queen’s Park a réduit les taux de 21,6 %, pour les geler par la suite pendant huit ans. Durant cette période, l’inflation a érodé le pouvoir d’achat des prestations d’aide sociale de 20 % de plus. Malgré la hausse nominale des taux d’aide sociale depuis, ils n’ont jamais retrouvé les seuils atteints, il y a un quart de siècle.<sup>33</sup> Les faibles taux d’aide sociale en Ontario maintiennent les personnes dans une pauvreté profonde.<sup>34</sup>

Les personnes en situation de handicap sont particulièrement touchées par l’approche irresponsable en Ontario et ailleurs au pays en matière d’aide sociale. « Au Canada, la pauvreté et l’incapacité sont pour l’essentiel synonymes », soutient le Conseil des Canadiens avec déficiences.

Environ un Canadien sur cinq vit avec une ou plusieurs incapacités, allant de légères à sévères. Selon une étude de 2017 de Statistique Canada,<sup>35</sup> 76 % des personnes âgées de 25 à 64 ans présentant une incapacité légère occupaient un emploi, à comparer à seulement 31 % de celles qui présentaient une incapacité très sévère.

Les personnes ayant de sévères incapacités étaient également deux fois plus susceptibles d’être à faible revenu que celles ayant de légères incapacités. On peut lire ce qui suit dans le rapport : « Parmi les personnes avec incapacité de 15 à 64 ans, les parents seuls et les personnes vivant seules étaient les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté parmi tous les types de situations des particuliers dans le ménage. Puisque 8 parents seuls sur 10 étaient

de sexe féminin, le risque accru de vivre dans la pauvreté observé chez les membres de ce groupe touchait les femmes de manière disproportionnée. »

Les données sur la pauvreté infantile en Ontario pour les familles dont un ou plusieurs membres ont une incapacité ne sont pas facilement accessibles. Nous savons cependant qu'il est à peu près certain que les parents ayant une incapacité et inaptes au travail sont à faible revenu et leurs enfants aussi. Selon la région, les prestations du POSPH que reçoivent les familles sont des centaines de dollars sous le seuil de la pauvreté même en utilisant la MPC.

Lorsque les revenus sont bas et que les loyers coûtent trop cher, quelque chose doit céder. Et pour de nombreuses familles à faible revenu, y compris les bénéficiaires d'aide sociale, cette chose, c'est la nourriture. En gros, un ménage sur huit en Ontario souffrait « d'insécurité alimentaire » en 2017–2018.<sup>36</sup> Ce qui signifie que ces familles s'inquiètent parfois de manquer de nourriture, qu'elles achètent parfois moins de nourriture ou se procurent des aliments moins nutritifs et qu'elles sautent parfois des repas ou passent un jour ou deux sans manger.

Le profil statistique des familles souffrant d'insécurité alimentaire est similaire à celui des familles à faible revenu en général : les familles monoparentales dirigées par une femme sont celles qui ont le plus faim; 33 % d'entre elles souffrent d'insécurité alimentaire. La situation des familles monoparentales dirigées par un homme est légèrement meilleure—25 % d'entre elles souffrent d'insécurité alimentaire. Douze pour cent des familles biparentales avec enfants souffrent d'insécurité alimentaire. Sept pour cent des familles biparentales sans enfant souffrent d'insécurité alimentaire. Les familles racisées souffrent davantage d'insécurité alimentaire que les familles Blanches; les familles Noires et Autochtones présentaient les taux les plus élevés d'insécurité alimentaire.

La nourriture coûte cher et la bonne nourriture coûte encore plus cher. Tout plan qui vise à s'attaquer à l'insécurité alimentaire—et à toutes les autres formes d'insécurité engendrées par la pauvreté—doit augmenter le revenu des ménages à faible revenu.

**Recommandation 6 : Accroître considérablement les taux de l'aide sociale pour les particuliers et les familles.** L'aide sociale devrait permettre aux personnes de vivre dignement et de se construire une vie qui fonctionne pour eux. Mais ce n'est pas ce qui se passe en Ontario. Les bénéficiaires d'Ontario au travail et du POSPH, et leurs enfants, vivent en situation de profonde pauvreté. Les taux de l'aide sociale devraient être haussés immédiatement à leurs seuils de 1994 et rajustés à l'inflation.

**Recommandation 7 : Mettre fin aux recouvrements à même les prestations d'aide sociale jusqu'à concurrence de la Mesure de faible revenu (après impôt).** Si le but des politiques est de sortir les personnes de la pauvreté, une façon d'y arriver plus rapidement consiste à permettre aux personnes qui travaillent de garder tout l'argent gagné jusqu'à ce qu'elles échappent effectivement à la pauvreté.

---

## Réconciliation

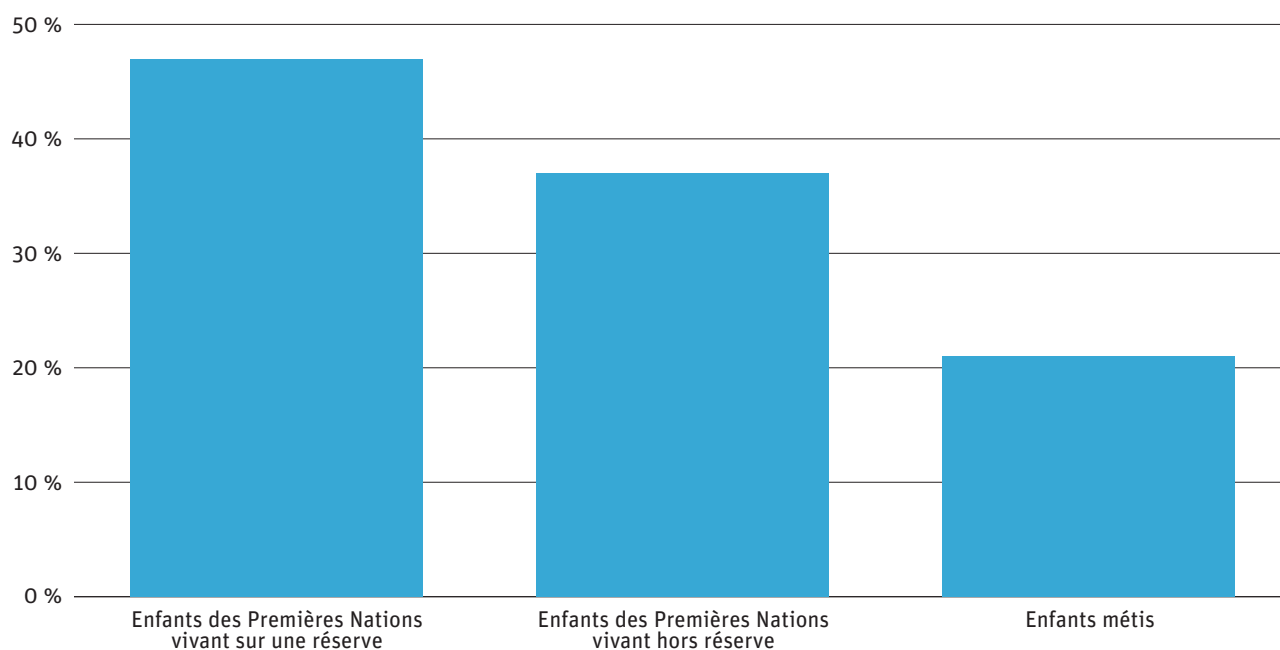
Les Autochtones au Canada sont quotidiennement aux prises avec les conséquences du colonialisme et les conséquences les plus honteuses sont reliées aux enfants Autochtones. Que ce soit les séquelles des pensionnats autochtones au Canada, la découverte de centaines de tombes anonymes d'enfants autour de ces établissements, la « rafle des années soixante »—qui a arraché des enfants à leurs communautés et leurs familles—la crise des femmes, des filles et des personnes bispirituelles Autochtones disparues et assassinées, le Canada et ses institutions ont cherché à dépouiller les Autochtones de leurs cultures, de leurs identités et de leurs familles en se servant de leurs enfants.

La lutte pour assurer le bien-être des enfants Autochtones ne s'arrête pas. En 2007, le Parlement canadien a adopté à l'unanimité le principe de Jordan, confirmant que le droit d'accès des enfants Autochtones aux services publics sans aucune discrimination et sur un pied d'égalité avec les enfants allochtones. Néanmoins, l'action du gouvernement fédéral visant à restreindre l'application du principe de Jordan et à ne pas verser d'indemnisation aux enfants Autochtones a entraîné un litige de 14 ans devant les tribunaux. Le Tribunal canadien des droits de la personne et d'autres tribunaux ont donné raison aux enfants Autochtones à chacune des étapes.

Selon le recensement de 2016, les Autochtones représentent environ 2,8 % de la population totale de l'Ontario. Sur les 374 000 personnes d'identité autochtones, 63 % se sont identifiés comme membres d'une Première nation, 32 % se sont identifiés comme Métis et 1 % se sont identifiés comme Inuits.<sup>37</sup> De tout le groupe, quelque 170 000 personnes avaient un statut « d'Indien inscrit ou d'Indien visé par un traité ».

En 2019, dans un rapport intitulé *Vers la justice : S'attaquer à la pauvreté des enfants autochtones au Canada*, les auteurs David Macdonald, Natasha Beedie et Daniel Wilson ont examiné le problème de la pauvreté chez les enfants Autochtones en s'appuyant sur les données du recensement. Leurs constats dressent un portrait choquant, mais malheureusement sans sur-

**FIGURE 10** Taux de pauvreté infantile des Autochtones, Ontario, 2015



Source Voir Beedie, Natasha, Macdonald, David, et Wilson, Daniel (2019). *Vers la justice : s'attaquer à la pauvreté des enfants autochtones au Canada*.

prises : le taux de pauvreté des enfants Autochtones est beaucoup plus élevé que celui de la population dans son ensemble.

Au Canada, selon le recensement de 2016, 53 % des enfants des Premières Nations inscrits vivant dans les réserves étaient en situation de pauvreté et 41 % des enfants des Premières Nations inscrits vivant hors réserve. Le taux de pauvreté des enfants des Premières Nations non inscrits était de 32 %, celui des enfants Inuits était de 25 % et celui des enfants Métis était de 22 %. Le taux de pauvreté des enfants Autochtones en Ontario est près de la moyenne nationale; il est sous les niveaux extrêmement élevés du Manitoba et de la Saskatchewan, mais plus élevé que le taux de pauvreté infantile au Québec. En Ontario, le recensement de 2016 a révélé que le taux de pauvreté des enfants des Premières Nations inscrits vivant dans les réserves était de 47 %, celui des enfants des Premières Nations vivant hors réserve était de 37 % et le taux de pauvreté des enfants Métis était de 21 %.<sup>38</sup>

C'est au Québec que le taux de pauvreté infantile est le moins élevé chez les Autochtones. Selon les données du recensement de 2016, le taux de pauvreté infantile dans la communauté d'Eeyou Itschee (Cris de la baie James) était inférieur au taux général de pauvreté infantile au Canada. Ce résultat



est directement attribuable au partage des ressources et des recettes entre le gouvernement du Québec et les Premières Nations, une mesure qui a permis de pallier le sous-financement chronique du gouvernement fédéral.<sup>39</sup>

**Recommandation 8 : Poursuivre le travail en vue de la réconciliation.** L'extraction de ressources naturelles a toujours été le moteur de l'économie canadienne, mais trop fréquemment les ambitions coloniales du Canada ont passé outre aux droits des peuples autochtones. « Pratiquement toutes les études d'importance portant sur l'abolition des relations coloniales au Canada réclament compensation ou réparation sous forme de redistribution des terres, affirme l'Institut Yellowhead. Afin de recouvrer leur autodétermination et de l'exercer plus pleinement pour échapper à des générations d'appauvrissement systémique, les Autochtones ont besoin de bases économiques et de sources de revenus importantes ». <sup>40</sup> On ne peut s'attaquer aux nombreuses facettes de la pauvreté chez les Autochtones : le faible revenu, les logements inadéquats, l'insalubrité de l'eau potable et le sous-financement des services publics, pour ne nommer que ceux-là, que si l'autodétermination des peuples autochtones est le point de départ de la discussion.

---

## Logement locatif

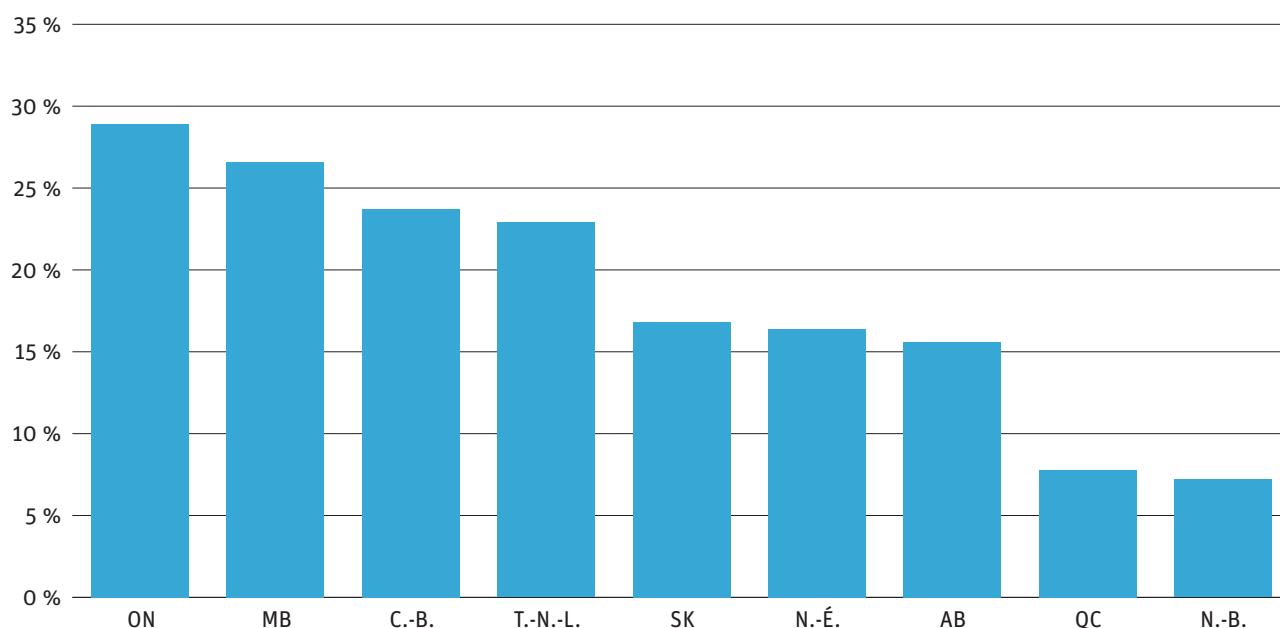
Le logement au Canada est réparti entre les nantis et les démunis. Pour de nombreux nantis, le logement n'est plus un endroit pour vivre, mais plutôt un endroit pour s'enrichir. Par conséquent, le logement-comme-investissement fait grimper le prix des maisons au-delà des moyens de nouveaux acheteurs et incite des propriétaires prédateurs et les fiducies immobilières à augmenter les loyers et à expulser ceux qui ne peuvent pas payer.<sup>41</sup>

Les gouvernements ne sont pas intervenus pour freiner la spéculation dans le secteur de l'habitation. Au cours des dernières années, les initiatives gouvernementales ont surtout mis l'accent sur le financement de la construction de logements locatifs « abordables » qui, au fait, ne sont pas vraiment abordables pour les familles locataires à faible et moyen revenu.<sup>42</sup> D'autres initiatives ont pour objet de soutenir les futurs acheteurs d'une première maison, ce qui au fait représente une très faible partie des familles locataires.<sup>43</sup> Dans l'intervalle, l'insécurité en matière de logement continue d'augmenter.

Le concept de « besoin impératif de logement » est une façon de mesurer la sécurité en matière de logement.

Il s'appuie sur trois questions quant aux conditions de vie des particuliers et des familles : la maison, le logement ou l'appartement est-il suffi-

**FIGURE 11** Pourcentage de familles locataires ayant un besoin impératif de logement, par province



Source Statistique Canada, Enquête canadienne sur le logement : fichier de microdonnées à grande diffusion, 2018; calculs des auteurs.<sup>70</sup>

samment grand pour loger le nombre de personnes qui y habitent? Est-il en bon état? Est-il abordable? Si la réponse à l'une ou l'autre de ces questions est « non » et si le ménage n'a d'autre choix que de rester là où il est, on conclut qu'il a un « besoin impératif de logement ».

En Ontario, 12 % de tous les ménages avec enfants âgés de zéro à dix-sept ans ont un besoin impératif de logement. La proportion est plus élevée (18,5 %) pour les ménages avec enfants dont au moins un membre est racisé. Parmi les familles locataires avec enfants, 29 % ont un besoin impératif de logement comparativement à 7,5 % des ménages propriétaires de leur maison.<sup>44</sup>

La part de ménages locataires avec enfants qui ont un besoin impératif de logement est plus élevée en Ontario que dans toutes les autres provinces du Canada. Le Manitoba suit de près au deuxième rang (26,5 %). En Colombie-Britannique, où les loyers sont réputés extrêmement élevés, la part des familles dans cette situation (24 %) est cinq points de pourcentage de moins qu'en Ontario. D'autres provinces, comme l'Alberta (15,5 %), la Nouvelle-Écosse (16,5 %) et le Québec (8 %), font mieux en comparaison.<sup>45</sup>

Enfin, 33 % des ménages ontariens vivant dans un logement social et abordable ont encore un besoin impératif de logement. Ce qui témoigne du délabrement du parc de logements sociaux en Ontario et de l'insuffisance

des programmes actuels d'allocations au logement.<sup>46</sup> À moins d'adopter des mesures strictes de contrôle des loyers et de disposer de logements locatifs sociaux (hors marché), le coût des loyers continuera de gruger l'augmentation du revenu des familles en situation de pauvreté.

**Recommandation 9 : Bâtir un plus grand nombre de logements sociaux (hors marché).** Si le marché immobilier est le problème, il se pourrait bien que les meilleures solutions se trouvent à l'extérieur du marché. Il n'y a pas de raisons de ne pas construire de logements où les locataires ont les moyens de vivre.

**Recommandation 10 : Réparer le parc de logements.** Les gouvernements ne devraient pas hésiter à réparer et à remettre en bon état les logements sociaux. Et les propriétaires devraient être incités à faire de même.

**Recommandation 11 : Contrôler le coût des loyers.** Suivant la financiarisation accrue du marché immobilier, les propriétaires ont recours à toutes les stratégies possibles pour obliger les locataires à payer plus cher, y compris les rénovictions et des hausses de loyer supérieures aux normes. Des mesures plus strictes pour contrôler les loyers et les taux d'inoccupation sont la réponse évidente.

---

## Services de garde d'enfants

Les services de garde d'enfants sont un secteur dans lequel les politiques gouvernementales peuvent avoir une incidence énorme sur les conditions de vie des familles.

En Ontario, le taux d'activité des mères ayant des enfants âgés de moins de douze ans est le troisième plus bas parmi les provinces canadiennes. Ce taux de 77 % place l'Ontario à sept points de pourcentage derrière le Québec. « Si les femmes en Ontario participaient au marché du travail au même rythme que les femmes au Québec, l'économie ontarienne bénéficierait de quelque 150 000 travailleuses de plus », selon les calculs du Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario.<sup>47</sup>

Ce nombre correspond quasi exactement au nombre de familles monoparentales dirigées par une femme en Ontario.

Le tarif à temps plein d'une garderie détentriche d'un permis en Ontario est hors de portée pour les parents en situation de pauvreté. Les sondages annuels sur les frais de garde menés par le Centre canadien de politiques alternatives indiquent que, malgré une diminution des tarifs de 2017 à 2019 dans certaines villes ontariennes, comme Windsor et Brampton, ailleurs les

hausse ont été marquées. Les frais de garde à Toronto ont grimpé de 28 % (en dollars de 2019), atteignant en 2019 un coût médian de 1 457 \$ par mois pour faire garder son bambin; à Kitchener, les frais de garde pour un bambin ont augmenté de 18 %, atteignant un coût médian de 1 149 \$ par mois en 2019.

Par ailleurs, dans les villes du Québec, même si les tarifs pour les bambins ont légèrement augmenté, ils sont à 179 \$ par mois, et ce, en raison de l'approche dans cette province pour le financement public des services de garde.

«Il apparaît manifeste que les frais de garde au Canada sont le moins élevés lorsque les fournisseurs de services de garde reçoivent du financement opérationnel substantiel de l'État et adhèrent à un régime de tarifs fixes dans le cadre d'une politique publique délibérée», écrivaient David Macdonald et Martha Friendly dans leur rapport de 2019.<sup>48</sup>

Fixer les tarifs est une mesure qui favorise l'abordabilité des services de garde. Quant aux subventions des opérations, elles permettent de verser des salaires plus élevés dans un secteur où le personnel est notoirement mal rémunéré, de réduire le roulement du personnel et d'améliorer la qualité des services. Ces deux mesures sont essentielles pour permettre à tous les parents qui travaillent, et plus particulièrement aux parents à faible revenu, de demeurer actifs sur le marché du travail ou de l'intégrer.

**Recommandation 12 : Rendre les services de garde d'enfants abordables maintenant.** Dans la foulée du budget fédéral de 2021 et des récentes élections fédérales, le gouvernement de l'Ontario doit signer une entente avec le gouvernement fédéral pour instaurer partout dans la province des services de garde à dix dollars par jour et créer les nouvelles places dont l'Ontario a besoin et les emplois dans ce secteur pour soutenir les familles. L'accès à des services de garde de qualité et abordables permettra à plus de mères d'accéder au marché du travail, notamment de nombreux parents seuls qui sont présentement à faible revenu.

---

## Éducation

L'accès à une éducation de bonne qualité aux niveaux élémentaire et secondaire joue un rôle déterminant dans le développement de l'enfant, comme d'ailleurs l'accès aux programmes récréatifs et aux activités parascolaires. La pandémie persistante de COVID-19 a de profondes répercussions dans ces deux secteurs.

Depuis le début, les enfants des ménages à faible revenu ont eu plus de difficulté que les autres à se tenir à jour et à faire leurs devoirs parce qu'ils

n'ont pas toujours accès à la technologie de fine pointe ou n'ont pas nécessairement un endroit tranquille pour étudier. Les terrains de jeux et les installations récréatives ont fermé leurs portes de sorte que beaucoup de familles ont été privées des activités de loisirs qui contribuent sensiblement au développement des enfants et au maintien de leur santé mentale. Les familles mieux nanties ont d'autres options : elles peuvent embaucher des tuteurs privés pour aider les enfants avec leurs devoirs, acheter des cours de musique en ligne, etc.

Vu le rôle central que joue l'éducation dans la vie des enfants, sans compter pour leurs perspectives d'emploi futures, sabrer le financement des écoles ou s'en tenir à l'ancien statu quo ne servira qu'à consolider les inégalités accrues causées par la COVID-19.

**Recommandation 13 : Financer complètement l'éducation** et les programmes récréatifs destinés aux enfants et aux adolescents. Les répercussions négatives de la pauvreté sur le développement des enfants ne peuvent être surestimées. Les enfants et les ados ont besoin de possibilités pour s'épanouir et si ces possibilités n'existent pas à la maison, elles doivent être offertes par l'intermédiaire d'un système public : « Il faut un village pour élever un enfant ».

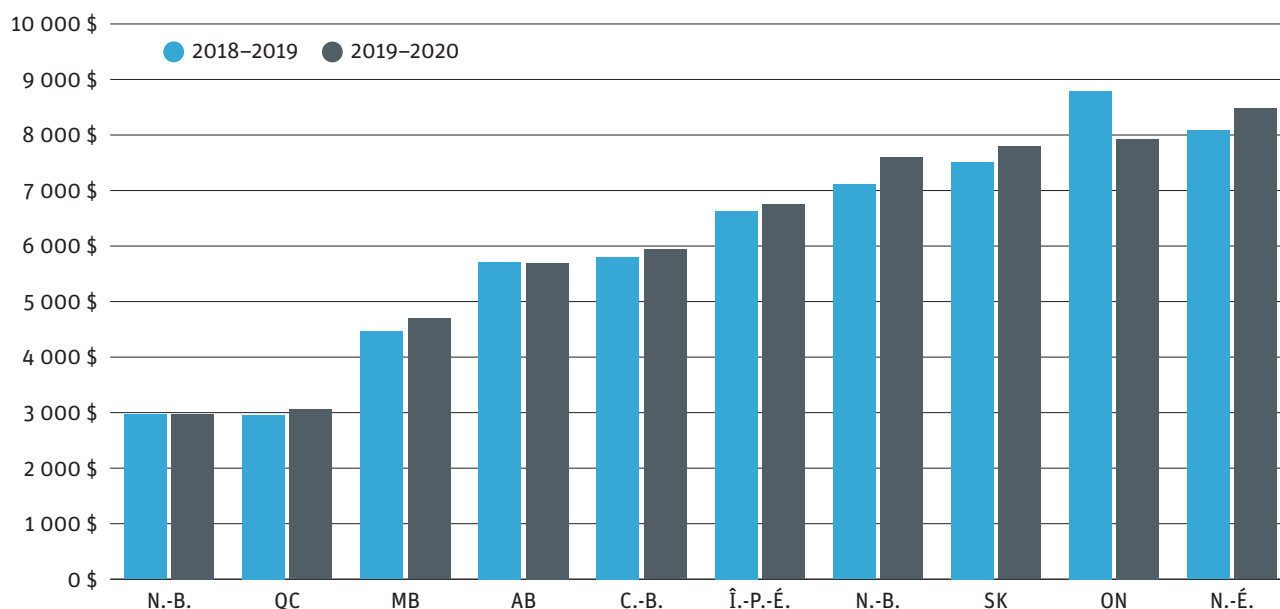
---

## Éducation supérieure

De 2013 à 2019, le taux de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans s'est synchronisé avec celui des personnes de 25 ans et plus. Peu importe l'âge, les apprentis de métiers ou les personnes possédant des certificats ou des diplômes collégiaux ou universitaires avaient le taux de chômage le plus bas et les revenus les plus élevés.<sup>49</sup> L'accès à l'éducation supérieure est manifestement la clé du succès sur le marché du travail et la voie pour échapper à la pauvreté.

L'éducation supérieure coûte cher en Ontario : en 2019, les droits de scolarité pour des études postsecondaires étaient au deuxième rang de toutes les provinces, après la Nouvelle-Écosse. Il s'agissait d'un changement par rapport à l'an précédent, alors que les droits de scolarité en Ontario étaient les plus élevés au pays. En 2019, le gouvernement ontarien a aboli les subventions pour les étudiants à faible revenu, lesquelles servaient pour l'essentiel à couvrir les droits de scolarité. Il a plutôt diminué de 10 % les droits de scolarité dans leur ensemble.<sup>50</sup>

**FIGURE 12** Droits de scolarité des étudiants canadiens du premier cycle (\$), par province



Source Statistique Canada, tableau 37-10-0003-01, Droits de scolarité des étudiants canadiens du premier cycle selon les domaines d'études.

Malgré la réduction, les droits de scolarité en Ontario en 2019 étaient autour de 8 000 \$ par année, comparativement à 3 000 \$ au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador. Et cette réduction des droits de scolarité ne s'est pas accompagnée d'une augmentation du financement des collèges et des universités. En fait, en raison de baisse des droits, les budgets des établissements ont été sabrés de 440 millions de dollars sur deux ans.<sup>51</sup>

Le sous-financement de l'éducation supérieure en Ontario est un problème depuis à tout le moins les années 1990<sup>52</sup> et le problème persiste encore aujourd'hui. Il faut savoir que les droits de scolarité des étudiants étrangers comptent pour une plus grande part du financement des collèges publics de l'Ontario que le financement du gouvernement provincial.<sup>53</sup> Refuser son dû à l'éducation postsecondaire aujourd'hui a des effets à long terme, et aucun de ces effets n'est bon.

**Recommandation 14 : Instaurer la gratuité scolaire pour l'éducation et la formation de niveau postsecondaire.** L'éducation a sa propre valeur intrinsèque, mais c'est aussi un outil puissant pour échapper à la pauvreté. On ne peut pas permettre que le manque d'argent ou la crainte de l'endettement empêche des personnes d'acquérir les compétences dont elles ont besoin pour améliorer leur vie et le sort de leurs familles.

---

## Santé

La relation entre la pauvreté et l'état de santé précaire est connue depuis des siècles et elle est amplement documentée.

Parce qu'on est à faible revenu, il arrive qu'on manque de nourriture et de bons aliments nutritifs; les murs de notre logement sont pleins de moisissures et on a froid l'hiver; on souffre souvent de maladies respiratoires et de détresse psychologique parce que vivant trop nombreux dans un même logement; on est parfois envahi par des punaises, des blattes et de la vermine; l'eau que l'on boit peut être insalubre; et on peut manquer d'argent pour se procurer des médicaments d'ordonnance. Ce manque d'argent est une source constante de stress et d'anxiété.

Lorsque l'on vit en situation de pauvreté, les risques d'infections respiratoires, de maladies cardiaques, de diabète, de haute tension artérielle<sup>54</sup> et de cancer<sup>55</sup> sont accrus.

Chez les enfants, les effets de la pauvreté et du « stress toxique »<sup>56</sup> causé par la pauvreté peuvent perturber leur développement cognitif,<sup>57</sup> limiter l'accès à des programmes récréatifs,<sup>58</sup> et nuire à leur réussite scolaire et leur niveau de scolarisation générale.<sup>59</sup>

Ces conséquences sont négatives en soi. Et elles coûtent cher. Une étude de Feed Ontario, publiée en 2019, estimait que la pauvreté coûtait à la province de 27 à 33 milliards de dollars par année. On y affirmait qu'une réduction de la pauvreté diminuerait les dépenses liées aux soins de santé et au système de justice, augmenterait les recettes fiscales du gouvernement et stimulerait les revenus d'emploi.<sup>60</sup>

**Recommandation 15 : Reconnaître les immenses bienfaits sur le plan individuel et sur le plan social de la réduction de la pauvreté.** Voir la réduction de la pauvreté comme un « coût » dans le cadre d'une analyse des coûts et des bénéfices, c'est regarder par le mauvais bout de la loupe. La pauvreté en soi coûte énormément sur le plan du bien-être humain, de l'économie de l'Ontario et des finances publiques de tous les ordres de gouvernement. Les politiques publiques qui maintiennent les Ontariens et leurs familles en situation de pauvreté sont futiles et vouées à l'échec. Et c'est particulièrement vrai dans le réseau de la santé. Une des leçons les plus durement apprises durant cette pandémie de COVID-19, c'est qu'il n'y a pas d'économie sans citoyens en santé.

# Revenu, richesse et inégalité

COMME MENTIONNÉ PRÉCÉDEMMENT, le PIB par habitant en Ontario, mesure de base de la prospérité, a atteint un sommet inégalé en 2019. Si la pauvreté infantile a persisté malgré cela en Ontario—et c’est le cas, manifestement le problème en est un de répartition des revenus et non de manque de revenus.

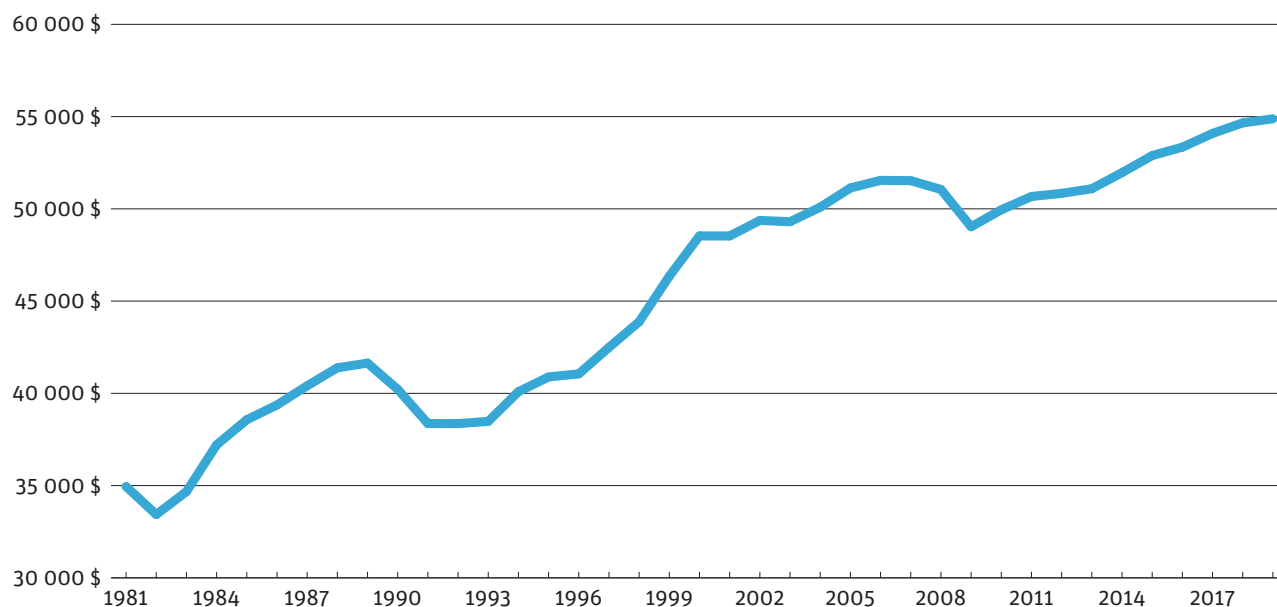
Il s’est écrit beaucoup de choses au cours des dernières décennies au sujet des inégalités économiques et du fossé grandissant entre les personnes au sommet de l’échelle des revenus et des personnes qui suivent. Les niveaux élevés d’inégalité sont associés à des problèmes de santé et des problèmes sociaux, à l’influence accrue des riches sur le politique et à une réduction de la mobilité intergénérationnelle.<sup>61</sup> Et faute de s’y attaquer, les niveaux élevés d’inégalité sont également associés à une pauvreté persistante.

En termes de dollars, l’écart entre les revenus des 10 % les mieux nantis et les revenus des 10 % les plus démunis s’est creusé de 151 000 \$ en 1976 à 220 500 \$ en 2019 (tous deux en dollars de 2019), une augmentation de 46 %.<sup>62</sup> Mais ce fossé grandissant n’est rien à comparer à ce qui se passe chez les 1 % des plus riches au pays.

En 2018, en Ontario, le revenu moyen des 1 % les plus riches de la province était 426 000 \$. Le revenu moyen des 0,1 % les plus riches était 1 560 200 \$. Le revenu moyen des 0,01 % les plus riches était 5 327 100 \$.<sup>63</sup>



**FIGURE 13** PIB par habitant, Ontario, dollars enchaînés (2012) (\$millions)



Source Statistique Canada, tableau 36-10-0222-01, Produit intérieur brut, en termes de dépenses, provinciaux et territoriaux, annuel ( $\times 1\,000\,000$ ), tableau 17-10-0005-01, Estimations de la population au 1er juillet, par âge et sexe; et calculs des auteurs.

Pour cette même année, le revenu médian d'un parent seul avec deux enfants vivant sous le seuil de la Mesure de faible revenu de la famille de recensement après impôt (FRMFR-ApI) était 26 170 \$.<sup>64</sup>

Les disparités de revenu qui persistent au fil des années et des décennies entraînent des disparités de richesse encore plus grandes au fil du temps. Les personnes au sommet de la pyramide des revenus économisent et investissent et celles qui se trouvent au bas de l'échelle ont du mal à mettre de l'argent de côté, même pour se procurer les biens les plus essentiels.

Dans une étude rendue publique en juin 2020,<sup>65</sup> le Bureau du directeur parlementaire du budget estimait qu'à la fin de 2019, les 10 % de familles canadiennes les plus riches possédaient à elles seules 56,7 % de toute la richesse au Canada. En revanche, les 40 % de personnes au bas de l'échelle ne possédaient que 1,1 % de la richesse. La répartition de la richesse au sein des 10 % de personnes les plus riches était encore plus frappante. Les 1 % des familles canadiennes les plus riches possédaient 25,7 %, soit plus du quart de toute la richesse du pays, presque autant que 80 % de la population au bas de l'échelle des revenus. Les 0,01 % les plus riches possédaient 5,6 % de toute la richesse au pays, soit quelque 654 milliards de dollars.

Il y a en masse d'argent dans ce pays et dans cette province. Entre-temps, un demi-million d'enfants en Ontario et leurs familles vivent en situation de pauvreté.

**Recommandation 16 : Utiliser le régime fiscal afin de redistribuer les revenus.** Dans le budget fédéral de 2016, le gouvernement du Canada n'a pas seulement introduit l'Allocation canadienne pour enfants, mais il a aussi supprimé des échappatoires fiscales et augmenté les impôts des personnes plus aptes à payer. Si la croissance économique devait à elle seule régler le problème de la pauvreté, le problème serait déjà réglé.

La redistribution des revenus requise pour mettre fin à la pauvreté des enfants transformera la vie des personnes que la mesure aidera et passera quasiment inaperçue chez les personnes mises à contribution.

# Agir maintenant

MALGRÉ LA BAISSÉ soutenue depuis six ans de la pauvreté infantile en Ontario, un demi-million d'enfants vivent toujours en situation de pauvreté dans cette province en 2019. Des centaines de milliers de familles tentent de joindre les deux bouts avec un revenu de beaucoup inférieur au seuil de pauvreté établi par la Mesure de faible revenu (après impôt).

Manifestement, il y a beaucoup de travail à faire. Malheureusement, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial s'attaquent à la pauvreté à pas de tortue.

En 2018, le gouvernement du Canada a rendu publique sa première Stratégie de réduction de la pauvreté.<sup>66</sup> Cette stratégie de grande envergure, qui s'appuie sur la Mesure du panier de consommation (MPC) pour déterminer les seuils de pauvreté, visait à réduire le taux de pauvreté de tous les Canadiens (pas seulement des enfants) de 20 % en 2020 et de 50 % en 2030, par rapport à l'année de référence de 2015. Un rapport publié en 2021 indiquait que la première cible avait déjà été atteinte en 2017. La deuxième cible toutefois donne à penser qu'on ne voit pas d'urgence à agir—en effet un enfant né en 2021 aura neuf ans en 2030. Et l'atteinte de l'objectif fédéral laissera néanmoins 6 % de la population en situation de pauvreté, y compris plus de 450 000 enfants dans tout le Canada.<sup>67</sup> Ce même bébé risque encore de vivre en situation de pauvreté en 2038.

Le gouvernement de l'Ontario a rendu publique sa troisième stratégie de réduction de la pauvreté en 2020. Cette plus récente stratégie ressemble à certains égards aux versions précédentes, mais elle contient des change-

ments notables. Certains domaines (p. ex., la pauvreté infantile) retiennent moins l'attention que dans le passé et on constate que l'intégration des bénéficiaires de l'aide sociale au marché du travail rémunéré est maintenant un des principaux objectifs de la stratégie.<sup>68</sup> Tristement, la stratégie provinciale témoigne d'aussi peu d'urgence que la stratégie fédérale.<sup>69</sup>

**Recommandation 17 : Accélérer la cadence.** Pendant que discutent les adultes, les enfants grandissent en situation de pauvreté. Les objectifs visant à couper de moitié la pauvreté infantile d'ici 2030 ou plus tard sont totalement insuffisants. Les enfants de l'Ontario ont besoin d'échéanciers à court terme et de mesures énergiques.

La persistance de la pauvreté des enfants et des familles dans une province riche comme l'Ontario est à la fois embarrassante et déconcertante. Ce n'est pas comme si on ne connaissait pas la recette pour réduire la pauvreté. On sait qu'il faut créer des emplois décents pour les parents à l'aide de stratégies de création d'emplois intelligentes; on sait qu'il faut améliorer les normes d'emplois et assurer l'accès aux études et à la formation; on sait qu'il faut créer des services de garde abordables, augmenter les transferts gouvernementaux afin de hausser les niveaux de revenu et contrôler le coût des loyers pour que les familles conservent une part plus importante de leur revenu. Pour parvenir à toutes ces fins, on doit harnacher la richesse incroyable dans cette province prospère et réduire toutes à la fois les inégalités économiques et sociales.

Lorsque la pandémie de COVID-19 prendra fin, et elle n'est pas encore terminée, elle sera riche de nombreuses leçons pour tous les Canadiens et Canadiennes. Une leçon des plus importantes sera celle-ci: lorsque les gouvernements osent utiliser les outils dont ils disposent, ils peuvent accomplir de grandes choses.

Il ne devrait pas y avoir de pauvreté au cœur de l'abondance.

# Notes

**1** Une fois par année, Statistique Canada publie un trésor de statistiques sur les familles canadiennes. Les Fichiers des familles T1 contiennent des données fiscales qui indiquent où vivent les Canadiennes et Canadiens, leur âge, avec qui ils habitent et le revenu de leur ménage au cours de l'exercice financier. En s'appuyant sur ces données, les chercheurs calculent le taux de pauvreté et la profondeur de la pauvreté des enfants et des familles partout au Canada. Les données se rapportent à l'exercice financier de deux ans plus tôt; ainsi les données de cette année se rapportent à 2019.

**2** Association des banquiers du Canada (2021) « Fiche-info : Revenus et profits des banques ». Source : [https://cba.ca/Assets/CBA/Documents/Files/Article%20Category/PDF/bkg\\_revenuesprofits\\_fr.pdf](https://cba.ca/Assets/CBA/Documents/Files/Article%20Category/PDF/bkg_revenuesprofits_fr.pdf)

**3** Voir Macdonald, David (2021). *The Golden Cushion: CEO Compensation in Canada*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives. Source : <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2021/01/Golden%20cushion.pdf>

**4** Statistique Canada (2016) Profil du recensement, Recensement 2016, Toronto-Centre, [circonscription électorale fédérale] (tableau).

**5** Même si les deux langues parlées sont anishinaabemowin, les gens de la place emploient également les noms utilisés par Statistique Canada.

**6** Statistique Canada (2016) Profil du recensement, Recensement 2016, Kenora, [circonscription électorale fédérale] (tableau).

**7** Statistique Canada. Tableau 17-10-0005-01, Estimations de la population au 1er juillet, par âge et sexe; tableau 36-10-0222-01, Produit intérieur brut, en termes de dépenses, provinciaux et territoriaux, annuel (×100 000); et calculs des auteurs.

**8** Statistique Canada. Tableau 11-10-0066-01. Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base.

- 9 Biss, Michèle (2018). « Why we need to fix Canada's new measure of poverty. » Options politiques. Le 24 décembre. Source : <https://policyoptions.irpp.org/magazines/december-2018/need-fix-canadas-new-measure-poverty/>
- 10 Voir Gustajtis, Burton, Lam, Keith, et McDermott, Sarah (2021). « Propositions pour une mesure du panier de consommation du Nord et son revenu disponible. » Statistique Canada (le 5 janvier). Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2021001-fra.htm>
- 11 Statistique Canada, tableau 11-10-0047-01, Caractéristiques sommaires des déclarants Canadiens
- 12 Aldridge, Hannah (2017). « How do we measure poverty? » Maytree. Source : [https://maytree.com/wp-content/uploads/How\\_do\\_we\\_measure\\_poverty\\_May2017.pdf](https://maytree.com/wp-content/uploads/How_do_we_measure_poverty_May2017.pdf).
- 13 Mood, Carina et Jonsson, Jan O. (2016). « The social consequences of poverty: an empirical test on longitudinal data. » *Social Indicators Research*, 127, 633–652. Source : <https://link.springer.com/article/10.1007/s11205-015-0983-9>.
- 14 Pour savoir comment se calcule la MFR après impôt, voir Pinard, Dominique et Pagé, François (2018). « Mesure de faible revenu : Comparaison de deux sources de données, Fichier des familles T1 et Recensement de la population de 2016 ». Statistique Canada (le 5 avril). Source: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2018002-fra.htm>. Voir aussi Pinard, Dominique (2018). « Changements méthodologiques : Mesure de faible revenu de la famille de recensement selon le Fichier des familles T1 ». Statistique Canada (le 5 avril). Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/75F0002M2018001>
- 15 La formule de calcul de la MFR après impôt pour une famille est la suivante : la MFR après impôt pour une personne multipliée par la racine carrée du nombre de personnes dans le ménage. Par exemple, si la MFR après impôt pour une personne seule est de 22 518 \$, la MFR après impôt pour quatre personnes dans un même ménage est la racine carrée de 4—qui est 2—multipliée par 22 518 \$. La MFR après impôt d'un ménage de quatre personnes arrive alors à 45 036 \$ par année.
- 16 Tranjan, Ricardo (2018). *Towards an Inclusive Economy: Syncing EI to the Reality of Low-wage Work*. Centre canadien de politiques alternatives Source : <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario%20Office/2019/06/Towards%20an%20Inclusive%20Economy.pdf>
- 17 Ministère des Finances du Canada (2019). *Investir dans la classe moyenne : le budget 2019* Ottawa : Sa Majesté la reine du Chef du Canada (2019). Tous droits réservés
- 18 Les particuliers et les familles ne peuvent pas recevoir d'aide sociale si la valeur de leurs actifs dépasse un certain seuil. En permettant des seuils plus élevés, les personnes peuvent de recevoir du soutien au revenu sans devoir se départir de biens (voiture, ordinateur, épargnes pour des études) qui pourraient les aider à échapper à la pauvreté.
- 19 Ce qui est vraisemblable, car seulement 40 % des familles ontariennes confient leurs enfants à un service de garde officiel (c.-à-d. un service de garde offert par un fournisseur qui n'est pas un membre de la famille ou une gardienne à domicile). Pour avoir droit au crédit d'impôt pour la garde d'enfants, les familles doivent payer leurs services de garde, et la capacité de payer augmente en fonction du revenu. Voir Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (2019). *Les services de garde d'enfants en Ontario : examen du nouveau crédit d'impôt et de son incidence sur la main-d'œuvre ontarienne* Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario Source : <https://www.fao-on.org/fr/Blog/Publications/childcare-ontario-2019>
- 20 Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (2019). « Parallèle entre le CIPFR et une hausse du salaire minimum ». Toronto : Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario Source : <https://www.fao-on.org/fr/Blog/Publications/LIFT-report-2019>

- 21** Statistique Canada, tableau 11-10-0239-01, Revenu des particuliers selon le groupe d'âge, le sexe et la source de revenus, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement.
- 22** Statistique Canada, tableau 11-10-0240-01, Répartition du revenu d'emploi des particuliers selon le sexe et le régime de travail, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement.
- 23** Statistique Canada, tableau 14-10-0064-01, Salaires des employés selon l'industrie, données annuelles.
- 24** Block, Sheila et Galabuzi, Grace-Edward (2018). *Persistent inequality: Ontario's colour-coded labour market*. Toronto : Centre canadien de politiques alternatives. Source : <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario%20Office/2018/12/Persistent%20inequality.pdf>.
- 25** Pelletier, Rachelle, Patterson, Martha, et Moyser, Melissa (2019). *L'écart salarial entre les sexes au Canada : 1998 à 2018*. Statistique Canada. Source: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-004-m/75-004-m2019004-fra.htm>
- 26** Statistique Canada utilise l'expression « minorité visible » pour traduire cette réalité. Les personnes autochtones ne sont pas incluses dans cette catégorie.
- 27** Pour rédiger la présente section, nous nous sommes appuyés sur les travaux de Block, Sheila et Galabuzi, Grace-Edward (2018) *Persistent inequality : Ontario's colour-coded labour market*. Toronto : Centre canadien de politiques alternatives. Source : <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario%20Office/2018/12/Persistent%20inequality.pdf>.
- 28** Statistique Canada. Recensement de 2016 Fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD); calculs par les auteurs
- 29** Justice for Workers (site Web) "Join the Movement." Justice for Workers. Source: <https://www.justice4workers.org/movement>.
- 30** Le gouvernement précédent de l'Ontario avait adopté en 2018 la *Loi sur la transparence salariale*, mais elle a été suspendue indéfiniment en 2019 par l'actuel gouvernement.
- 31** Block, Sheila et Galabuzi, Grace-Edward (2018). *Persistent inequality: Ontario's colour-coded labour market*. Centre canadien de politiques alternatives. Source : <https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/Ontario%20Office/2018/12/Persistent%20inequality.pdf>.
- 32** Voir Macdonald, David (2021). « Tipping point: Pandemic forced restaurant and bar workers into better paying jobs. » The Monitor. Centre canadien de politiques alternatives, le 13 octobre.
- 33** Feed Ontario (2019). *Social Assistance Changes in Ontario: Forecasting the Impact of the Government of Ontario's Proposed Reforms*. Feed Ontario. Source: <https://feedontario.ca/wp-content/uploads/2019/04/Feed-Ontario-Report-Social-Assistance-Changes-2019.pdf>.
- 34** Maytree (2021). Welfare in Canada: Ontario: Source: <https://maytree.com/welfare-in-canada/ontario/>
- 35** Morris, Stuart, Fawcett, Gail, Brisebois, Laurent et Hughes, Jeffrey (2018). « *Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017* », Statistique Canada. Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/89-654-x/89-654-x2018002-fra.pdf?st=FICKiV6d>.
- 36** Statistique Canada, tableau 13-10-0385-01, Sécurité alimentaire du ménage selon la disposition de vie.
- 37** Dans le cas des 4 % qui restent, les réponses étaient « multiples » et « autres réponses autochtones ».

- 38** Voir Beedie, Natasha, Macdonald, David, et Wilson, Daniel (2019). *Vers la justice : s'attaquer à la pauvreté des enfants autochtones au Canada*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives. Source: [https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/07/Upstream\\_report\\_final-French-June-24-2019.pdf](https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/07/Upstream_report_final-French-June-24-2019.pdf). Le taux de pauvreté infantile chez les Inuits de l'Ontario n'était pas indiqué.
- 39** Idem.
- 40** Yellowhead Institute (2019) Land Back: a Yellowhead Institute Red Paper. Toronto: Yellowhead Institute, octobre. Source: <https://redpaper.yellowheadinstitute.org/wp-content/uploads/2019/10/red-paper-report-final.pdf>.
- 41** Voir August, Martine (2021). « The rise of financial landlords has turned rental apartments into a vehicle for profit. » Options politiques. Le 11 juin. Source: <https://policyoptions.irpp.org/magazines/june-2021/the-rise-of-financial-landlords-has-turned-rental-apartments-into-a-vehicle-for-profit/>
- 42** Tranjan, Ricardo (2021). « Fact Check: Affordable rental housing isn't affordable. » The Monitor. Le 25 août Source: <https://monitormag.ca/articles/fact-check-affordable-rental-housing-isnt-affordable>
- 43** Tranjan, Ricardo. (2020). The Rent is Due Soon: Financial Insecurity and COVID-19. Toronto: Centre canadien de politiques alternatives. Source: <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/rent-due-soon>
- 44** Statistique Canada. Enquête canadienne sur le logement : fichier de microdonnées à grande diffusion, 2018; calculs des auteurs.
- 45** Idem.
- 46** Idem.
- 47** Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (2019). Les services de garde d'enfants en Ontario : examen du nouveau crédit d'impôt et de son incidence sur la main-d'œuvre ontarienne. Toronto: Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario Source: [https://www.fao-on.org/web/default/files/publications/Childcare%202019/Charts/FAO\\_Review%20of%20Ontario%E2%80%99s%20New%20Child%20Care%20Tax%20Credit%202019\\_Fr.pdf](https://www.fao-on.org/web/default/files/publications/Childcare%202019/Charts/FAO_Review%20of%20Ontario%E2%80%99s%20New%20Child%20Care%20Tax%20Credit%202019_Fr.pdf)
- 48** Macdonald, David et Friendly, Martha. (2020). En évolution: les frais de garde d'enfants au Canada en 2019 Ottawa: Centre canadien de politiques alternatives. Source: [https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2020/03/En%20evolution\\_12%20mars.pdf](https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2020/03/En%20evolution_12%20mars.pdf)
- 49** Statistique Canada, tableau 14-10-0020-01, Taux de chômage, taux d'activité et taux d'emploi selon le niveau de scolarité atteint, données annuelles.
- 50** Jones, Allison (2019). "Ontario government cuts tuition fees by 10%, eliminates free tuition for low-income students." Global News, le 10 juillet. Source: <https://globalnews.ca/news/4856924/ontario-tuition-cuts/>
- 51** Rushowy, Kristin (2019). "Ford government's tuition cut to cost universities \$360 million and colleges \$80 million." Toronto Star. Le 16 janvier. Source: <https://www.thestar.com/politics/provincial/2019/01/16/ford-governments-tuition-cut-to-cost-universities-360-million-and-colleges-80-million.html>.
- 52** Martin, Roger (2009). « Who killed Canada's education advantage? A forensic investigation into the disappearance of public education investment in Canada. » *The Walrus*. Le 15 avril Source: <https://thewalrus.ca/who-killed-canadas-education-advantage/>.
- 53** Usher, Alex (2021). "The miracle of Ontario college funding." Higher Education Strategy Associates, le 18 janvier. Source: <https://higherstrategy.com/the-miracle-of-ontario-college-funding/>.



- 54** Diététistes en santé publique de l'Ontario (site Web) « No money for food is... cent\$less. » Diététistes en santé publique de l'Ontario Source: <https://www.odph.ca/centsless>.
- 55** Wilkes, G., Freeman, H., et Prout, M. (1994). « Cancer and poverty: breaking the cycle. » *Seminars in Oncology Nursing*, 10(2), 79–88. Source: <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/8059112/>.
- 56** Hughes, Michelle et Tucker, Whitney (2018). « Poverty as an adverse childhood experience. » *North Carolina Medical Journal*, 79 (2) 124–126. Source: <https://www.ncmedicaljournal.com/content/79/2/124.long>.
- 57** Blair, C., et Raver, C. C. (2016). « Poverty, Stress, and Brain Development: New Directions for Prevention and Intervention. » *Academic pediatrics*, 16(3 Suppl), S30–S36. Source: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5765853/>.
- 58** Social Planning Toronto (2017). *Unequal city: the hidden divide among Toronto's children and youth*. Toronto: Social Planning Toronto. Source: <https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/socialplanningtoronto/pages/1779/attachments/original/1522073852/CAST-2017-report-v13-web.pdf?1522073852>.
- 59** Ferguson, H., Bovaird, S., et Mueller, M. (2007). « The impact of poverty on educational outcomes for children. » *Paediatrics & child health*, 12(8), 701–706. Source: <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2528798/>
- 60** Feed Ontario (2019). *The cost of poverty in Ontario: 10 years later*. Feed Ontario. Source: <https://feedontario.ca/research/cost-of-poverty-2019/>.
- 61** Osberg, Lars (2019). “What’s so bad about increasing inequality in Canada?” Institute for Research on Public Policy, le 16 décembre. Source <https://irpp.org/research-studies/whats-so-bad-about-increasing-inequality-in-canada/>
- 62** Statistique Canada. Tableau 11-10-0192-01, Limite supérieure du revenu, part du revenu et revenu moyen selon le type de famille économique et le décile de revenu annuel.
- 63** Statistique Canada. Tableau 11-10-0055-01, Les déclarants à revenu élevé, au Canada.
- 64** Statistique Canada. Tableau 11-10-0020-01. Situation de faible revenu après impôt des déclarants et dépendants selon la Mesure de faible revenu de la famille de recensement (FRMFR – ApI), selon le type de famille et la composition de la famille.
- 65** Bureau du directeur parlementaire du budget. Estimation de la queue supérieure de la distribution du patrimoine familial au Canada Ottawa: Bureau du directeur parlementaire du budget. Le 17 juin. Source: [https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/RP-2021-007-S/RP-2021-007-S\\_fr.pdf](https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/RP-2021-007-S/RP-2021-007-S_fr.pdf)
- 66** Emploi et Développement social Canada, 2018. Une chance pour tous: la première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. Emploi et Développement social Canada Source: <https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/programs/poverty-reduction/reports/poverty-reduction-strategy-report-FR.pdf>
- 67** On peut prendre connaissance de tous les détails de la Stratégie de réduction de la pauvreté, y compris des statistiques et de l'information sur l'Allocation canadienne pour les travailleurs, le logement et la pauvreté chez les Autochtones, à l'adresse suivante: <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/resultats/reduction-pauvrete.html>
- 68** Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (2020). « Établir une base solide pour la réussite : Réduire la pauvreté en Ontario (2020–2025) ». Gouvernement de l'Ontario Source: <https://www.ontario.ca/fr/page/etablir-une-base-solide-pour-la-reussite-reduire-la-pauvrete-en-ontario-2020-2025>

**69** La nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario n'utilise plus la Mesure de faible revenu pour déterminer les seuils de pauvreté. Le gouvernement provincial a opté pour la Mesure du panier de consommation en 2020.

**70** Les données pour l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas disponibles (supprimées).



**CCPA**

CANADIAN CENTRE  
for POLICY ALTERNATIVES  
ONTARIO OFFICE